**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 11 (1875)

**Heft:** 24

**Anhang**

**Autor:** [s.n.]

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 15.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

XI^e ANNÉE
N° 1.

FRIBOURG
1^er Janvier.

**PRIX D'ABONNEMENT :**

POUR LA SUISSE
5 francs par an.
POUR L'ÉTRANGER
Le port en sus.

**Voir l'avis à la 2^me page.**

**PRIX DES ANNONCES :**

20 centimes la ligne de 60 lettres ou son espace.

1 franc pour une annonce comptant moins de quatre lignes.

# L'ÉDUCATEUR

## REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

**LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE**

paraissant le 1^er et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le D^r A. Daguet, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.

M. A. Majeux, professeur, à Fribourg.

La rédaction rend compte de tout ouvrage dont il lui est adressé 2 exemplaires.

GÉRANCE

ABONNEMENTS : M. Chanex, Fribourg.
ANNONCES : M. P. Torche, professeur, Fribourg.

FRIBOURG
Imprimerie Edouard Bielmann.

1875.

## Aux abonnés de l'EDUCATEUR.

# AVIS IMPORTANTS.

## ADMINISTRATION ET GÉRANCE DE L'EDUCATEUR.

Ensuite de décisions prises par le Congrès de St-Imier, le siége de la Société est transféré à Fribourg, à dater du 1er janvier 1875.

Tout ce qui concerne la rédaction, journaux échangés, communications, etc., doit être adressé directement à M. le Dr A. Daguet, professeur à l'Académie de Neuchâtel.

Les abonnements seront reçus par le gérant du journal, et par tous les bureaux de poste. Les demandes d'abonnement peuvent se faire, pour la Suisse ou l'étranger, par carte correspondance. La rédaction ainsi que la gérance refusent toute correspondance non affranchie. Les abonnés qui auraient à demander quelque changement d'adresse sont priés d'en aviser la gérance en temps opportun. Les abonnements seront perçus au commencement de mars et réclamés à toute personne qui n'aura pas renvoyé ce numéro-spécimen.

Comme il peut arriver que les correspondances de nos abonnés soient insuffisamment affranchies, nous prions ceux d'entre eux qui auraient à nous écrire de s'assurer préalablement au bureau postal de leur ressort, de la taxe et du poids fixés par les traités.

---

# ANNONCES.

Les annonces doivent être envoyées au moins cinq jours avant la publication du numéro dans lequel elles doivent paraître, et être adressées à M. P. Torche, professeur. Les personnes qui nous confient l'insertion d'avis divers sont instamment priées de les écrire, surtout les signatures, aussi lisiblement que possible, afin d'éviter des erreurs.

---

# AVIS IMPORTANT.

**Nous prions instamment l'expédition des journaux espagnols et italiens qui font l'échange avec l'Educateur, d'adresser leurs feuilles directement à M. Daguet, rédacteur en chef, à Neuchâtel.**

**Le Gérant.**

# COMITÉS ADMINISTRATIFS.

## A) COMITÉ CENTRAL.

Président, **Majeux**, professeur.
Vice-président : **Chanex**, instituteur.

*Délégués des cantons :*

| | |
|---|---|
| Vaud . . . | MM. **Cuénoud, Malliard, P. Vulliet**, professeurs; **Rolland**, instituteur. |
| Genève . . . | **Pelletier**, professeur; **Duchosal**, instituteur. |
| Jura bernois . | **Schaffter**, inspecteur; **Gylam**, professeur; **Allemand**, instituteur. |
| Neuchâtel . . | **Villommet, Miéville**, instituteurs. |
| Valais . . . | **Brutin**, professeur. |
| Suisse allemande | **Balsiger**, professeur. |
| Fribourg . . | **Chanex**, instituteur. |

## B) COMITÉ-DIRECTEUR.

Président, Auguste **Majeux**, professeur; — Vice-président, Ducotterd, professeur; — Secrétaire, Georges **Daguet**, instituteur; — Chargé des annonces, Pierre **Torche**, professeur; — Trésorier-gérant, **J. Chanex**, instituteur.

---


# L'EDUCATEUR

## REVUE PÉDAGOGIQUE

**publiée par la Société des instituteurs de la Suisse romande.**

*Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.*

Ce journal jouissant d'une très-grande publicité parmi les membres du Corps enseignant et les Commissions d'école de la Suisse et de l'étranger, se recommande tout particulièrement pour la publication d'annonces telles que : *Ouvertures aux concours, offres et demandes de places, recommandations de Pensionnats, annonces de librairies et de fournitures d'écoles.*

Les annonces seront reçues par M. P. **Torche**, professeur, à Fribourg et par l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, à Berne, Bâle, Zurich, Genève, Lausanne, Neuchâtel, Bienne, Delémont, Fribourg, etc., etc.


---

## AVIS.

Désirant écouler promptement l'édition actuelle du « Recueil de problèmes pour le calcul mental » d'après Zæhringer, afin d'approprier ce manuel au système métrique, l'éditeur le met en vente, dès ce jour, à 50 % de rabais, soit à fr. 1 au lieu de fr. 2. S'adresser à M. P. Ducotterd, professeur, à Fribourg.

# L'IMPRIMERIE

DE

# EDOUARD BIELMANN

**Grand'rue 29,**

**A FRIBOURG**

Pourvue d'un très-grand matériel et de caractères neufs et variés, est à même de fournir très-rapidement tous les articles de son ressort, tels que Journaux, Volumes, Brochures, Prospectus, Affiches, Programmes, Tarifs, Prix-Courants, Circulaires, Cartes d'adresse et de visite, Factures, Têtes de Lettres, Registres, Bordereaux, Obligations, Quittances, Règlements et Statuts, etc., etc.

## IMPRESSIONS ARTISTIQUES ET EN COULEURS

CARACTÈRES FRANÇAIS ET ALLEMANDS

XI^e ANNÉE — FRIBOURG

N° 2. — 15 Janvier.

**PRIX D'ABONNEMENT :**

POUR LA SUISSE
5 francs par an.
POUR L'ÉTRANGER
Le port en sus.

**Voir l'avis à la 2^me page.**

**PRIX DES ANNONCES :**

20 centimes la ligne de 60 lettres ou son espace.
1 franc pour une annonce comptant moins de quatre lignes.

# L'ÉDUCATEUR

## REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

**LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE**

paraissant le 1^er et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le D^r A. Daguet, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.

M. A. Majeux, professeur, à Fribourg.

La rédaction rend compte de tout ouvrage dont il lui est adressé 2 exemplaires.

GÉRANCE

ABONNEMENTS : M. Chanex, Fribourg.
ANNONCES : M. P. Torche, professeur, Fribourg.

FRIBOURG
Imprimerie Edouard Bielmann.

1875.

## Aux abonnés de l'EDUCATEUR.

# AVIS IMPORTANTS.

## ADMINISTRATION ET GÉRANCE DE L'EDUCATEUR.

Ensuite de décisions prises par le Congrès de St-Imier, le siége de la Société est transféré à Fribourg, à dater du 1er janvier 1875.

Tout ce qui concerne la rédaction, journaux échangés, communications, etc., doit être adressé directement à M. le Dr A. Daguet, professeur à l'Académie de Neuchâtel.

Les abonnements seront reçus par le gérant du journal, et par tous les bureaux de poste. Les demandes d'abonnement peuvent se faire, pour la Suisse ou l'étranger, par carte correspondance. La rédaction ainsi que la gérance refusent toute correspondance non affranchie. Les abonnés qui auraient à demander quelque changement d'adresse sont priés d'en aviser la gérance en temps opportun. Les abonnements seront perçus au commencement de mars et réclamés à toute personne qui n'aura pas renvoyé ce numéro-spécimen.

Comme il peut arriver que les correspondances de nos abonnés soient insuffisamment affranchies, nous prions ceux d'entre eux qui auraient à nous écrire de s'assurer préalablement au bureau postal de leur ressort, de la taxe et du poids fixés par les traités.

---

# ANNONCES.

Les annonces doivent être envoyées au moins cinq jours avant la publication du numéro dans lequel elles doivent paraître, et être adressées à M. P. Torche, professeur. Les personnes qui nous confient l'insertion d'avis divers sont instamment priées de les écrire, surtout les signatures, aussi lisiblement que possible, afin d'éviter des erreurs.

---

# AVIS IMPORTANT.

**Nous prions instamment l'expédition des journaux espagnols et italiens qui font l'échange avec l'Educateur, d'adresser leurs feuilles directement à M. Daguet, rédacteur en chef, à Neuchâtel.**

Le Gérant.

# Almanach de la Suisse illustrée

60 cent. l'exemplaire. — Envoi *franco* dans toute la Suisse.

*Notre rédaction ne peut que recommander vivement à toutes les familles un ouvrage à la fois si beau, si bon et si bon marché.* — Chez S. Blanc, éditeur, à Lausanne, et chez les libraires.

---

*Editions nouvelles pour les écoles,*
Chez S. Blanc, éditeur, à Lausanne.

**LIVRE DE LECTURE**, degré supérieur, par Dunand et Gavard, 2me édition, solidement cartonné. Prix : 1 fr. 75.

**ESSAI D'UN COURS D'INSTRUCTION CIVIQUE**, par S. Blanc, 4me édition, conforme à la nouvelle Constitution fédérale de 1875. — Prix : 60 cent.

---

## LA SUISSE ILLUSTRÉE

Un an, 12 fr.; 6 mois, 6 fr. 50.

Les personnes qui sont dans l'enseignement useront de leur influence pour propager cette utile et intéressante publication, si bien appréciée dans les paroles suivantes extraites d'une lettre adressée à l'éditeur : « Substituer aux habitudes de persifflage et de plaisanteries perpétuelles si funestes et cependant si communes dans certains journaux illustrés, des récits et des scènes où le bon et le beau dominent, telles sont, M. le rédacteur, les tendances que les patriotes suisses apprécient dans votre journal et qui feront de votre publication une œuvre éminemment utile et durable » *Miscere. Utile. Dulce.* (D. C., professeur, Genève.)

Outre les avantages offerts aux abonnés de 1875 dans le prospectus de la *Suisse illustrée*, nous adresserons *gratis* à tous nos abonnés nouveaux les livraisons de Novembre et Décembre 1874, contenant entre autres, une nouvelle complète, Rose Dalcer; un drame, la Diète de Stantz, la Cloche de Schitler, nouvelle traduction, etc.

---

# L'ÉDUCATEUR

## REVUE PÉDAGOGIQUE

**publiée par la Société des instituteurs de la Suisse romande.**

*Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.*

---

Ce journal jouissant d'une très-grande publicité parmi les membres du Corps enseignant et les Commissions d'école de la Suisse et de l'étranger, se recommande tout particulièrement pour la publication d'annonces telles que : *Ouvertures aux concours, offres et demandes de places, recommandations de Pensionnats, annonces de librairies et de fournitures d'écoles.*

# L'IMPRIMERIE

DE

# EDOUARD BIELMANN

**Grand'rue 29,**

**A FRIBOURG**

Pourvue d'un très-grand matériel et de caractères neufs et variés, est à même de fournir très-rapidement tous les articles de son ressort, tels que Journaux, Volumes, Brochures, Prospectus, Affiches, Programmes, Tarifs, Prix-Courants, Circulaires, Cartes d'adresse et de visite, Factures, Têtes de Lettres, Registres, Bordereaux, Obligations, Quittances, Règlements et Statuts, etc., etc.

## IMPRESSIONS ARTISTIQUES ET EN COULEURS

CARACTÈRES FRANÇAIS ET ALLEMANDS

XI^e ANNÉE
N° 4.

FRIBOURG
15 Février.

**PRIX D'ABONNEMENT :**

POUR LA SUISSE
5 francs par an.
POUR L'ÉTRANGER
Le port en sus.

Voir l'avis à la 2^me page.

**PRIX DES ANNONCES :**

25 cent. la ligne de 60 lettres en caractères ordinaires, ou son espace, et à 50 cent. la ligne titre ou caractères gras.
1 franc pour une annonce comptant moins de quatre lignes.

# L'ÉDUCATEUR

## REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

## LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^er et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le D^r A. Daguet, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.
M. A. Majeux, professeur, à Fribourg.

La rédaction rend compte de tout ouvrage dont il lui est adressé 2 exemplaires.

GÉRANCE

ABONNEMENTS : M. Chanex, Fribourg.
ANNONCES : M. P. Torche-Castella, professeur, Fribourg.

FRIBOURG
Imprimerie Edouard Bielmann.

1875.

## Aux abonnés de l'EDUCATEUR.

# AVIS IMPORTANT.

## ADMINISTRATION ET GÉRANCE DE L'EDUCATEUR.

Ensuite de décisions prises par le Congrès de St-Imier, le siége de la Société est transféré à Fribourg, à dater du 1er janvier 1875.

Tout ce qui concerne la rédaction, journaux échangés, communications, etc., doit être adressé directement à M. le Dr A. Daguet, professeur à l'Académie de Neuchâtel.

Les abonnements seront reçus par le gérant du journal, et par tous les bureaux de poste. Les demandes d'abonnement peuvent se faire, pour la Suisse ou l'étranger, par carte correspondance. La rédaction ainsi que la gérance refusent toute correspondance non affranchie. Les abonnés qui auraient à demander quelque changement d'adresse sont priés d'en aviser la gérance en temps opportun. Les abonnements seront perçus au commencement de mars.

Comme il peut arriver que les correspondances de nos abonnés soient insuffisamment affranchies, nous prions ceux d'entre eux qui auraient à nous écrire de s'assurer préalablement au bureau postal de leur ressort, de la taxe et du poids fixés par les traités.

---

La Commission d'Education de la Chaux-de-Fonds met au concours le poste de **maître surveillant** dans l'école industrielle (garçons) et dans l'école d'arts de cette ville.

*Obligations :* La surveillance en général et spécialement 40 heures dans les deux écoles. Une dizaine de ces leçons de surveillance ont lieu pendant la veillée.

*Traitement annuel :* 2,500 fr.

Les postulants devront justifier qu'ils possèdent au moins les connaissances requises pour un instituteur primaire.

Les inscriptions pour ce poste seront reçues avec pièces à l'appui chez le soussigné jusqu'au 5 mars prochain. Les examens auront lieu au nouveau collége le lendemain, soit le samedi 6 mars dès 8 heures du matin.

Le Président de la Commission d'Education :

A. VUITHIER.

---

La Commission d'école du **Gymnase de Berthoud**, met au concours *la place d'un professeur, pour l'enseignement de la langue française et de la littérature* au gymnase supérieur et au progymnase, éventuellement aussi à l'école des filles.

28 à 30 heures par semaine. Appointement de 2,800 à 3,100 francs. Les offres devront être adressées jusqu'au 20 février prochain au président de la Commission, M. *Haas*, procureur de district, à *Berthoud*, et accompagnées des certificats nécessaires, diplôme et détails sur la carrière parcourue:

*Le Secrétaire de la Commission d'école,*

WAMMBERGER.

# Mise au concours

## des places d'élèves vacantes à l'école normale et à l'école modèle de Porrentruy.

La direction soussignée informe le public et les intéressés qu'il y aura *en mars prochain* des examens d'admission à l'école normale et à l'école modèle de Porrentruy, ou bien dans les chefs-lieux de district, si le nombre des aspirants l'exige.

Les aspirants à l'école normale, *de 15 à 24 ans*, et à l'école modèle, *de 10 à 15 ans*, doivent se faire inscrire avant *le 1er mars*, chez l'*inspecteur des écoles* de l'arrondissement ou chez *le Directeur* de l'école normale de *Porrentruy* et accompagner leur demande d'inscription des certificats suivants :

1° Un extrait de naissance et un certificat d'admission à la première communion ou à la Ste-Cène, si l'aspirant a communié.

2° Un certificat de l'instituteur et de la Commission d'école sur l'éducation, l'instruction, la conduite et le caractère du candidat.

3° Un certificat de vaccination et de santé, constatant notamment les vices constitutionnels dont l'aspirant peut être atteint.

Les certificats Nos 2 et 3 sont remis cachetés par les signataires; les non cachetés sont refusés.

Aux aspirants pauvres, notamment bien doués, on peut accorder des *places gratuites* ou le *minimum légal* de la pension annuelle et des facilités pour le paiement.

MM. les maires des communes du Jura sont instamment priés de publier.

DIRECTION DE L'ÉDUCATION.

Berne, le 8 février 1875.

---

# Exercices intuitifs

## d'orthographe et de composition à l'usage des classes élémentaires,

par

F. ALLEMAND, instituteur.

Deuxième édition, revue et augmentée.

(Prix : 35 centimes.)

*Dépôt principal* : Chez l'auteur, à Saint-Imier.

*En vente chez* Jules Sandoz, libraire, à Neuchâtel; V. Berstecher, à Neuveville, Domont et E. Michel, à Delémont.

Cet ouvrage contient environ 150 devoirs. Les premiers exercices peuvent être commencés aussitôt que les élèves ont parcouru le syllabaire. Ils serviront surtout à leur faire remarquer la terminaison des mots. Vient ensuite l'étude simplifiée et pour ainsi dire mécanisée du nom et de l'adjectif. La seconde partie comprend : 1° une série de devoirs appropriés à des leçons de choses ; 2° l'étude des parties de la proposition simple, et 3° des exercices d'application destinés à habituer les élèves à considérer le même objet sous différents points de vue. La troisième partie contient de petites descriptions avec exemples et explications.

**En préparation** : *Cours de composition et de style* pour le deuxième degré de l'école primaire.

# Almanach de la Suisse illustrée

60 cent. l'exemplaire. — Envoi *franco* dans toute la Suisse.

*Notre rédaction ne peut que recommander vivement à toutes les familles un ouvrage à la fois si beau, si bon et si bon marché.* — Chez S. Blanc, éditeur, à Lausanne, et chez les libraires.

---

*Editions nouvelles pour les écoles,*

Chez S. Blanc, éditeur, à Lausanne.

**LIVRE DE LECTURE**, degré supérieur, par Dussaud et Gavard, 2me édition, solidement cartonné. Prix : 1 fr. 75.

**ESSAI D'UN COURS D'INSTRUCTION CIVIQUE**, par S. Blanc, 4me édition, conforme à la nouvelle Constitution fédérale de 1875. — Prix : 60 cent.

# LA SUISSE ILLUSTRÉE

Un an, 12 fr.; 6 mois, 6 fr. 50.

Les personnes qui sont dans l'enseignement useront de leur influence pour propager cette utile et intéressante publication, si bien appréciée dans les paroles suivantes extraites d'une lettre adressée à l'éditeur : « Substituer aux habitudes de persifflage et de plaisanteries perpétuelles, si funestes et cependant si communes dans certains journaux illustrés, des récits et des scènes où le bon et le beau dominent, telles sont, M. le rédacteur, les tendances que les patriotes suisses apprécient dans votre journal et qui feront de votre publication une œuvre éminemment utile et durable. » *Miscere utile dulci.* (D. C., professeur, Genève.)

Outre les avantages offerts aux abonnés de 1875 dans le prospectus de la *Suisse illustrée*, nous adresserons *gratis* à tous nos abonnés, nouveaux les livraisons de Novembre et Décembre 1874, contenant, entre autres, une nouvelle complète, Rose Dalcer ; un drame, la Diète de Stantz, la Cloche de Schiller, nouvelle traduction, etc.


---

# Avis.

La gérance de l'*Educateur* reçoit les abonnements au *Progrès*, journal de l'*Education populaire*, publié par la *Société centrale des instituteurs belges*, paraissant tous les dimanches de l'année, sauf en Septembre.

Prix d'abonnement pour la Suisse : Un an, 7 francs.

---

*Petite correspondance.*

MM. *Miglietti*, Châtillon (Province de Turin), et *Redard*, à Marbach-Münsingen (Wurtemberg). Reçu le montant de vos abonnements. Merci. — M. P. *Vuillet*, professeur, Lausanne. Le Comité directeur s'occupera incessamment de votre demande. — M. *Campion*, Bruxelles. Reçu les Nos 3, 4 et 5 du *Progrès*. Les Nos 1 et 2 ne sont pas arrivés.

---

A M. C., professeur, à Neuchâtel. Le Conseil fédéral vient de prendre, à l'égard des annexes qui peuvent être envoyées avec les journaux d'abonnement, la décision suivante :

Il ne peut être joint, aux journaux d'abonnement postal, comme annexe soit supplément, aucun imprimé étranger au journal. Ne doivent être considérées comme annexes autorisées que celles formant *une partie intégrante du journal respectif* et ne servant qu'à compléter, commenter ou illustrer le texte même de ce journal.

XI^e ANNÉE — FRIBOURG

N° 5. — 1^er Mars.

**PRIX D'ABONNEMENT :**

POUR LA SUISSE
5 francs par an.
POUR L'ÉTRANGER
Le port en sus.

**Voir l'avis à la 2^me page.**

**PRIX DES ANNONCES :**

25 cent. la ligne de 60 lettres en caractères ordinaires, ou son espace, et à 50 cent. la ligne titre ou caractères gras.

1 franc pour une annonce comptant moins de quatre lignes.

# L'ÉDUCATEUR

## REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

**LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE**

paraissant le 1^er et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le D^r A. Daguet, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.

M. A. Majeux, professeur, à Fribourg.

La rédaction rend compte de tout ouvrage dont il lui est adressé 2 exemplaires.

GÉRANCE

ABONNEMENTS : M. Chanex, Fribourg.
ANNONCES : M. P. Torche-Castella, professeur, Fribourg.

FRIBOURG
Imprimerie Edouard Bielmann.

1875.

## Aux abonnés de l'ÉDUCATEUR.

# AVIS IMPORTANT.

## ADMINISTRATION ET GÉRANCE DE L'EDUCATEUR.

Ensuite de décisions prises par le Congrès de St-Imier, le siége de la Société est transféré à Fribourg, à dater du 1er janvier 1875.

Tout ce qui concerne la rédaction, journaux, échangés, communications, etc., doit être adressé directement à M. le Dr A. Daguet, professeur à l'Académie de Neuchâtel.

Les abonnements seront reçus par le gérant du journal, et par tous les bureaux de poste. Les demandes d'abonnement peuvent se faire, pour la Suisse ou l'étranger, par carte correspondance. La rédaction ainsi que la gérance refusent toute correspondance non affranchie. Les abonnés qui auraient à demander quelque changement d'adresse sont priés d'en aviser la gérance en temps opportun. Les abonnements seront perçus au commencement de mars.

Comme il peut arriver que les correspondances de nos abonnés soient insuffisamment affranchies, nous prions ceux d'entre eux qui auraient à nous écrire de s'assurer préalablement au bureau postal de leur ressort, de la taxe et du poids fixés par les traités.

---

# L'ÉDUCATEUR

## REVUE PÉDAGOGIQUE

**publiée par la Société des instituteurs de la Suisse romande,**

*Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.*

---

Ce journal jouissant d'une très-grande publicité parmi les membres du Corps enseignant et les Commissions d'école de la Suisse et de l'étranger, se recommande tout particulièrement pour la publication d'annonces telles que : *Ouvertures de concours, offres et demandes de places, recommandations de Pensionnats, annonces de librairies et de fournitures d'écoles.*

---

Cours de *Cosmographie*, avec figures et cartes célestes, à l'usage des élèves avancés, par A. *Pétermann*, instituteur, à Yverdon. Prix : 1 franc. Envoi franco.

S'adresser à l'auteur ou aux principales librairies.

# Almanach de la Suisse illustrée

60 cent. l'exemplaire. — Envoi *franco* dans toute la Suisse.

*Notre rédaction ne peut que recommander vivement à toutes les familles un ouvrage à la fois si beau, si bon et si bon marché.* — Chez S. Blanc, éditeur, à Lausanne, et chez les libraires.

---

*Editions nouvelles pour les écoles,*

Chez S. Blanc, éditeur, à Lausanne.

**LIVRE DE LECTURE**, degré supérieur, par Dussaud et Gavard, 2me édition, solidement cartonné. Prix : 1 fr. 75.

**ESSAI D'UN COURS D'INSTRUCTION CIVIQUE**, par S. Blanc, 4me édition, conforme à la nouvelle Constitution fédérale de 1875. — Prix : 60 cent.


---

# Mise au concours

## des places d'élèves vacantes à l'école normale et à l'école-modèle de Porrentruy.

La direction soussignée informe le public et les intéressés qu'il y aura *en mars prochain* des examens d'admission à l'école normale et à l'école modèle de Porrentruy, ou bien dans les chefs-lieux de district, si le nombre des aspirants l'exige.

Les aspirants à l'école normale, *de 15 à 24 ans*, et à l'école modèle, *de 10 à 15 ans*, doivent se faire inscrire avant *le 1er mars*, chez l'*inspecteur des écoles* de l'arrondissement ou chez *le Directeur* de l'école normale de *Porrentruy* et accompagner leur demande d'inscription des certificats suivants :

1° Un extrait de naissance et un certificat d'admission à la première communion ou à la Ste-Cène, si l'aspirant a communié.

2° Un certificat de l'instituteur et de la Commission d'école sur l'éducation, l'instruction, la conduite et le caractère du candidat.

3° Un certificat de vaccination et de santé, constatant notamment les vices constitutionnels dont l'aspirant peut être atteint.

Les certificats Nos 2 et 3 sont remis cachetés par les signataires; les non cachetés sont refusés.

Aux aspirants pauvres, notamment bien doués, on peut accorder des *places gratuites* ou le *minimum légal* de la pension annuelle et des facilités pour le paiement.

MM. les maires des communes du Jura sont instamment priés de publier.

DIRECTION DE L'ÉDUCATION.

Berne, le 8 février 1875.

---

*Petite correspondance.*

Nous remercions pour l'envoi de leur abonnement, MM. *Turcotti*, à Nizza-Monferrato (Italie) et *Joneseu*, à Bucharest.

IL VIENT DE PARAITRE :

## Librairie IMER ET LEBET, éditeurs,

**1, rue du Bourg 1, Lausanne.**

**Recueil de chants**, publié par la section vaudoise de la *Société de Zofingue*, sixième édition, revue et augmentée. Prix de l'exemplaire broché, 2 fr. 25; cartonné, dos en toile, 2 fr. 75; relié, toile rouge, avec écusson, 3 fr. 50.

**Le même.** Edition en musique chiffrée, publiée d'après la 5me édition, par un membre de la Société Galin-Paris-Chevé, de Paris. Petit in-8o, broché 3 fr.

**Cours pratique de comptabilité** pour les écoles primaires, par *F. Gaillard-Pousaz*, instituteur. Petit in-12, cartonné, dos en toile, 80 cent.; avec les solutions des questions de comptes, 1 fr.

**Nouveau manuel de lecture courante**, à l'usage des écoles enfantines et des familles. Troisième édition, revue et considérablement augmentée. Petit in-12, cartonné, dos en toile, 1 fr.

**Dis tout à Jésus.** Souvenir d'Emilie Gosse, par *Anna Shipton*. Petit in-12, broché, 1 fr.; relié toile, avec titre sur le plat, 1 fr. 75.

---

## Département de l'Instruction publique
### et des Cultes du canton de Vaud.

La place d'instituteur chargé de l'enseignement du grec dans les quatre premières classes du Collége cantonal est mise au concours.

*Maximum des leçons :* 22 heures par semaine.

*Traitement :* 3200 francs.

L'inscription est ouverte au Département jusqu'au 12 avril prochain; l'entrée en fonctions fixée au commencement de l'année scolaire 1875-1876.

Lausanne, le 10 février 1875.

Le Chef du Département,
BOICEAU.

---

## Département de l'Instruction publique
### et des Cultes du canton de Vaud.

La place d'instituteur chargé de l'enseignement des mathématiques dans la division supérieure de l'Ecole industrielle cantonale est mise au concours.

Maximum des leçons : 23 heures par semaine.

Traitement : 3200 fr.

L'inscription est ouverte au Département jusqu'au 10 avril prochain, et l'entrée en fonctions fixée au commencement de l'année scolaire 1875-1876.

Lausanne, le 6 février 1875.

Le Chef du Département,
BOICEAU.

---

Nous sommes heureux d'apprendre que le Compte-rendu du *Congrès de St-Imier* sera expédié tout prochainement. Cette publication, attendue avec impatience, trouvera sans aucun doute l'accueil le plus bienveillant, non-seulement chez les membres de la Société des instituteurs de la Suisse romande, mais chez tous ceux, et ils sont nombreux, qui ont à cœur le progrès et l'avancement de l'instruction populaire.

XIe ANNÉE
No 6.

FRIBOURG
15 Mars.

**PRIX D'ABONNEMENT :**

POUR LA SUISSE
5 francs par an.
POUR L'ÉTRANGER
Le port en sus.

Voir l'avis à la 2me page.

**PRIX DES ANNONCES :**

25 cent. la ligne de 60 lettres en caractères ordinaires, ou son espace, et à 50 cent. la ligne titre ou caractères gras.
1 franc pour une annonce comptant moins de quatre lignes.

# L'ÉDUCATEUR

## REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

## LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le Dr A. Daguet, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.
M. A. Majeux, professeur, à Fribourg.

La rédaction rend compte de tout ouvrage dont il lui est adressé 2 exemplaires.

GÉRANCE

ABONNEMENTS : M. Chanex, Fribourg.
ANNONCES : M. P. Torche-Castella, professeur, Fribourg.

FRIBOURG
Imprimerie Edouard Bielmann.

1875.

Aux abonnés de l'ÉDUCATEUR.

# AVIS IMPORTANT.

## ADMINISTRATION ET GÉRANCE DE L'EDUCATEUR.

Ensuite de décisions prises par le Congrès de St-Imier, le siége de la Société est transféré à Fribourg, à dater du 1er janvier 1875.

Tout ce qui concerne la rédaction, journaux échangés, communications, etc., doit être adressé directement à M. le Dr A. Daguet, professeur à l'Académie de Neuchâtel.

Les abonnements seront reçus par le gérant du journal, et par tous les bureaux de poste. Les demandes d'abonnement peuvent se faire, pour la Suisse ou l'étranger, par carte correspondance. La rédaction ainsi que la gérance refusent toute correspondance non affranchie. Les abonnés qui auraient à demander quelque changement d'adresse sont priés d'en aviser la gérance en temps opportun. Les abonnements seront perçus au commencement de mars.

Comme il peut arriver que les correspondances de nos abonnés soient insuffisamment affranchies, nous prions ceux d'entre eux qui auraient à nous écrire de s'assurer préalablement au bureau postal de leur ressort, de la taxe et du poids fixés par les traités.

---


# Le grand Atlas

## STIELER

qui se publie actuellement à l'Institut géographique de J. Perthes, à Gotha, en nouvelle édition, entièrement revue et augmentée, étant arrivé à sa 25e livraison — il sera complet en 30 livraisons, — je prie les personnes qui désireraient encore profiter du *prix de souscription de 2 francs la livraison*, de m'envoyer leurs commandes au plus vite.

Une fois complet, le prix de l'Atlas sera *considérablement augmenté*.

**Neuchâtel, J. SANDOZ, libraire.**


---

## MISE AU CONCOURS.

Une place de maîtresse à l'école secondaire des filles à St-Imier, est vacante par démission honorable. Obligations : enseignement de l'allemand et de l'histoire naturelle dans toutes les classes et de l'ouvrage du sexe dans les deux premières. 32 heures de leçons par semaine au maximum. Traitement, fr. 1,500. L'entrée en fonctions est fixée au 1er mai prochain.

Une autre répartition des branches d'enseignement pourra éventuellement avoir lieu.

Les aspirantes devront se faire inscrire chez Monsieur le vice-président de la Commission des écoles secondaires à St-Imier, F. Brehm, avocat, et lui envoyer leurs papiers et références jusqu'au 25 mars prochain.

Berne, le 4 Mars 1875.

**Direction de l'Education.**

---


*Librairie générale J. Sandoz, à Neuchâtel.*

J. F. Jacobs. Manuel pratique des Jardins d'enfants de Frœbel, avec une introduction, par Mme la baronne de Marenholtz. Troisième édition, revue et augmentée. 1 vol. in-4o, fr. *10»50*.

# ÉCOLES NORMALES

## DU CANTON DE VAUD.

### Examens d'admission et de promotion.

Les **examens d'admission** aux Ecoles normales auront lieu les jours ci-après :

*a*) Pour l'Ecole des **élèves régentes**, le **lundi 19 avril** (et au besoin le **mardi 20**);

*b*) Pour l'Ecole des **élèves régents**, le **mercredi 21 avril** (et au besoin le **jeudi 22**).

Ils commenceront chaque jour à **7 heures du matin.**

Les jeunes gens qui désirent subir ces examens doivent s'annoncer par écrit au directeur soussigné, **avant le 9 avril prochain**, et joindre à leur demande d'inscription :

1° Un acte d'origine et un acte de naissance;

2° Un certificat de vaccination;

3° Un témoignage de bonnes mœurs, délivré par la municipalité du domicile;

4° Une déclaration signée par eux et portant qu'ils s'engagent à desservir pendant deux ans au moins une école publique dans le canton, après qu'ils auront obtenu le brevet de capacité.

Toutefois, si le nombre des élèves admis comme élèves réguliers sous cette condition le permet, des Vaudois pourront aussi l'être, quoique ne la remplissant pas.

Ceux qui, en cas d'admission, se proposent de demander d'être mis au bénéfice des **subsides** accordés par l'Etat, doivent l'indiquer dans leur lettre d'inscription.

Ces subsides sont d'abord réglés d'après les moyens de fortune de l'élève, et plus tard il est aussi tenu compte de son travail et de sa conduite. Ils sont fixés dans les limites de **20 centimes à 1 fr. 40 par jour.**

Pour être admis à titre d'**élève régulier**, il faut :

*a*) Etre âgé de 16 ans révolus dans le courant de l'année 1875;

*b*) Avoir une bonne constitution physique et être exempt de défauts corporels ou d'infirmités qui pourraient être préjudiciables à l'exercice de la régence;

*c*) Subir un examen satisfaisant sur les objets enseignés dans les écoles primaires, dans les limites du *programme d'admission*. Ce programme sera envoyé aux personnes qui le demanderont.

---

Les jeunes gens qui désirent être admis immédiatement dans l'une des classes supérieures, doivent subir les *examens de promotion* de la classe inférieure à celle où ils demandent à entrer. Ces examens sont fixés comme suit :

### A. ÉLÈVES RÉGENTS.

IIe classe, *du lundi 29 mars au samedi 3 avril;*

IIIe et IVe classes, *du lundi 5 au samedi 10 avril.*

### B. ÉLÈVES RÉGENTES.

IIe classe, *du lundi 12 au vendredi 16 avril.*

Les conditions et formalités à remplir pour être admis à ces examens sont les mêmes que celles ci-dessus, mais la demande d'inscription doit être faite *avant le 19 mars.*

Le *programme des cours* donnés aux diverses classes des deux écoles sera aussi envoyé aux personnes qui en feront la demande.

Lausanne, le 23 février 1875.

CHAPPUIS-VUICHOUD, directeur.

---

# Département de l'Instruction publique

## ET DES CULTES
## DU CANTON DE VAUD.

### Examens des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement primaire.

Les examens du printemps 1875 commenceront aux dates ci-après, chaque jour à **7 heures du matin.**

*a*) Pour les **aspirantes** 1re série, le **lundi 29 mars;**

*b*) » 2e id. le **lundi 5 avril;**

*c*) Pour les **aspirants,** le **lundi 12 avril.**

Les **examens complémentaires** des porteurs du brevet provisoire auront lieu en même temps que ceux des nouveaux aspirants (pour les régentes, avec la 1re série).

Les aspirantes et les aspirants **non élèves des Ecoles normales** feront respectivement partie des séries sous lettres *b* et *c*. Ils doivent s'annoncer par écrit au Département de l'Instruction publique et des Cultes **avant le 19 mars,** et joindre à leur demande :

1° Un acte d'origine et un acte de naissance;

2° Un acte de mœurs délivré par la ou les municipalités des communes où ils ont eu leur domicile pendant les trois dernières années;

3° Une indication sommaire des études qu'ils ont faites, avec des certificats à l'appui, et s'ils ont déjà fonctionné comme régent ou régente, des certificats de la commission d'école et de l'inspecteur.

L'âge requis pour être admis aux examens est, au minimum, de **19 ans** pour les **aspirants** et de **17 ans** pour les **aspirantes,** révolus dans l'année 1875.

Ne sont pas admis à l'examen :

*a*) Ceux qui se sont déjà présentés dans trois examens précédents sans avoir obtenu le brevet provisoire;

*b*) Ceux qui n'ont pas une bonne constitution physique ou qui sont atteints de défauts corporels ou d'infirmités qui pourraient être préjudiciables à l'exercice de la régence.

Le **règlement sur les examens des aspirants au brevet** et le **programme des cours donnés aux Ecoles normales,** seront envoyés aux personnes qui en feront la demande.

Lausanne, le 23 février 1875.

*Secrétariat du Département.*

---


*Editions nouvelles pour les écoles,*

Chez S. BLANC, éditeur, à Lausanne.

**LIVRE DE LECTURE,** degré supérieur, par DUSSAUD et GAVARD, 2me édition, solidement cartonné. Prix : 1 fr. 75.

**ESSAI D'UN COURS D'INSTRUCTION CIVIQUE,** par S. BLANC, 4me édition, conforme à la nouvelle Constitution fédérale de 1875. — Prix : 60 cent.

XI^e ANNÉE — FRIBOURG

N° 7. — 1^er Avril.

**PRIX D'ABONNEMENT :**

POUR LA SUISSE
5 francs par an.
POUR L'ÉTRANGER
Le port en sus.

**Voir l'avis à la 2^me page.**

**PRIX DES ANNONCES :**

25 cent. la ligne de 60 lettres en caractères ordinaires, ou son espace, et à 50 cent. la ligne titre ou caractères gras.

1 franc pour une annonce comptant moins de quatre lignes.

# L'ÉDUCATEUR

## REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

**LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE**

paraissant le 1^er et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le D^r A. Daguet, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.

M. A. Majeux, professeur, à Fribourg.

La rédaction rend compte de tout ouvrage dont il lui est adressé 2 exemplaires.

GÉRANCE

ABONNEMENTS : M. Chanex, Fribourg.
ANNONCES : M. P. Torche-Castella, professeur, Fribourg.

FRIBOURG
Imprimerie Edouard Bielmann.

1875.

Aux abonnés de l'ÉDUCATEUR.

# AVIS IMPORTANT.

## ADMINISTRATION ET GÉRANCE DE L'EDUCATEUR.

Ensuite de décisions prises par le Congrès de St-Imier, le siége de la Société est transféré à Fribourg, à dater du 1er janvier 1875.

Tout ce qui concerne la rédaction, journaux échangés, communications, etc., doit être adressé directement à M. le Dr A. Daguet, professeur à l'Académie de Neuchâtel.

Les abonnements seront reçus par le gérant du journal, et par tous les bureaux de poste. Les demandes d'abonnement peuvent se faire, pour la Suisse ou l'étranger, par carte correspondance. La rédaction ainsi que la gérance refusent toute correspondance non affranchie. Les abonnés qui auraient à demander quelque changement d'adresse sont priés d'en aviser la gérance en temps opportun. Les abonnements seront perçus au commencement de mars.

Comme il peut arriver que les correspondances de nos abonnés soient insuffisamment affranchies, nous prions ceux d'entre eux qui auraient à nous écrire de s'assurer préalablement au bureau postal de leur ressort, de la taxe et du poids fixés par les traités.

---

# L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

**publiée par la Société des instituteurs de la Suisse romande,**

*Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.*

---

Ce journal jouissant d'une très-grande publicité parmi les membres du Corps enseignant et les Commissions d'école de la Suisse et de l'étranger, se recommande tout particulièrement pour la publication d'annonces telles que : *Ouvertures de concours, offres et demandes de places, recommandations de Pensionnats, annonces de librairies et de fournitures d'écoles.*

---

# ANNONCES.

Les annonces doivent être envoyées au moins cinq jours avant la publication du numéro dans lequel elles doivent paraître, et être adressées à M. P. Torche-Castella, professeur. Les personnes qui nous confient l'insertion d'avis divers sont instamment priées de les écrire, surtout les signatures, aussi lisiblement que possible, afin d'éviter des erreurs.

# COMMISSION D'ÉDUCATION DU LOCLE.

La Commission d'éducation du Locle met au concours, avec l'autorisation de la Direction du Département de l'instruction publique, le poste d'instituteur de l'école supérieure mixte du Verger. Les appointements sont de 1650 francs, plus 150 francs pour les écoles d'apprentis. S'il y consent, l'instituteur du Verger est chargé du chauffage des deux salles d'école et de l'entretien du bâtiment; en échange il est logé, il a la jouissance d'un jardin et il reçoit 100 francs en espèces. Les aspirants à ce poste sont invités à se faire inscrire jusqu'au 14 avril, chez M. Barbezat, directeur du collége. Les examens auront lieu le lendemain 15 avril, au collége du Locle, dès 9 heures du matin; et l'entrée en fonctions le 26 avril.

---

## Mise au concours.

La place de sous-maître à l'orphelinat du district de Courtelary, est mise au concours.

Traitement annuel : *800 francs,* plus la pension et le logement. Les aspirants devront se faire inscrire chez M. le président de la Direction de l'Orphelinat à Courtelary et lui envoyer les papiers réglementaires jusqu'au *4 avril prochain.*

---

## Mise au concours.

La place de sous-maîtresse à l'Orphelinat du district de Courtelary est mise au concours.

Traitement annuel : *500 francs*, plus la pension et le logement. Les aspirantes devront se faire inscrire chez M. le président de la Direction de l'Orphelinat à Courtelary et lui envoyer les papiers réglementaires jusqu'au *4 avril prochain.*

---

*Petite correspondance.*

M^lle^ *Clerc,* à Danitz et M. *Magnin,* à Wiesbaden. Reçu le montant de vos abonnements. — M^me^ *Bertrand*, collége Sta-Chiara, à Come; MM. *Commod,* professeur à Verres et *Cocq,* Pierre, à Donas (Italie). Lettre explicative concernant votre abonnement vous arrivera incessamment.

AVIS IMPORTANT.

Il nous est arrivé plusieurs fois de recevoir l'*Educateur* avec le mot *refusé* écrit sur la bande. Lorsque cela se répète, nous sommes naturellement obligés de tracer les noms des personnes qui nous ont retourné ce numéro; mais il paraît que souvent le journal nous est renvoyé sans être parvenu au destinataire, qui s'en trouve ainsi très-involontairement privé.

Nous prions instamment les abonnés actuels qui ont connaissance de ces procédés de bien vouloir communiquer le présent avis aux personnes intéressées, à le connaître, et de nous signaler aussi tous ces excès de zèle, afin que nous puissions porter plainte auprès de qui de droit.

## AVIS.

Nous prions nos abonnés de l'étranger qui ne nous ont pas encore fait parvenir le montant de leur abonnement de bien vouloir nous l'adresser par **mandat de poste**, en y ajoutant les frais de port, savoir : pour l'*Italie,* 75 cent. en sus. pour la *France,* l'*Allemagne,* l'*Autriche* et la *Belgique,* fr. 1»20; pour la Turquie, Valachie et Moldavie, fr. 1»70; la *Hollande,* fr. 2; pour l'*Espagne,* l'*Angleterre* et la *Russie,* fr. 2»40; pour la *Grèce,* fr. 3»20; l'*Amérique,* fr. 3»60.

# ECOLES NORMALES

## DU CANTON DE VAUD.

### Examens d'admission.

Les **examens d'admission** aux Ecoles normales auront lieu les jours ci-après :

*a*) Pour l'Ecole des **élèves régentes,** le **lundi 19 avril** (et au besoin le **mardi 20**);

*b*) Pour l'Ecole des **élèves régents,** le **mercredi 21 avril** (et au besoin le **jeudi 22**).

Ils commenceront chaque jour à **7 heures du matin.**

Les jeunes gens qui désirent subir ces examens doivent s'annoncer par écrit au directeur soussigné, **avant le 9 avril prochain,** et joindre à leur demande d'inscription :

1° Un acte d'origine et un acte de naissance;

2° Un certificat de vaccination;

3° Un témoignage de bonnes mœurs, délivré par la municipalité du domicile;

4° Une déclaration signée par eux et portant qu'ils s'engagent à desservir pendant deux ans au moins une école publique dans le canton, après qu'ils auront obtenu le brevet de capacité.

Toutefois, si le nombre des élèves admis comme élèves réguliers sous cette condition le permet, des Vaudois pourront aussi l'être, quoique ne la remplissant pas.

Ceux qui, en cas d'admission, se proposent de demander d'être mis au bénéfice des **subsides** accordés par l'Etat, doivent l'indiquer dans leur lettre d'inscription.

Ces subsides sont d'abord réglés d'après les moyens de fortune de l'élève, et plus tard il est aussi tenu compte de son travail et de sa conduite. Ils sont fixés dans les limites de **20 centimes à 1 fr. 40 par jour.**

Pour être admis à titre d'**élève régulier**, il faut :

*a*) Etre âgé de 16 ans révolus dans le courant de l'année 1875;

*b*) Avoir une bonne constitution physique et être exempt de défauts corporels ou d'infirmités qui pourraient être préjudiciables à l'exercice de la régence;

*c*) Subir un examen satisfaisant sur les objets enseignés dans les écoles primaires, dans les limites du *programme d'admission*. Ce programme sera envoyé aux personnes qui le demanderont.

L'ouverture de la nouvelle année scolaire aura lieu le *lundi 10 mai*.

Lausanne, le 23 février 1875.

CHAPPUIS-VUICHOUD, directeur.

---

*Editions nouvelles pour les écoles,*

Chez S. BLANC, éditeur, à Lausanne.

**LIVRE DE LECTURE**, degré supérieur, par DUSSAUD et GAVARD, 2me édition, solidement cartonné. Prix : 1 fr. 75.

**ESSAI D'UN COURS D'INSTRUCTION CIVIQUE**, par S. BLANC, 4me édition, conforme à la nouvelle Constitution fédérale de 1875. Prix : 60 cent.

XI^e ANNÉE
N° 8.

FRIBOURG
15 Avril.

**PRIX D'ABONNEMENT :**

POUR LA SUISSE
5 francs par an.
POUR L'ÉTRANGER
Le port en sus.

**Voir l'avis à la 2^me page.**

**PRIX DES ANNONCES :**

25 cent. la ligne de 60 lettres en caractères ordinaires, ou son espace, et à 50 cent. la ligne titre ou caractères gras.
1 franc pour une annonce comptant moins de quatre lignes.

# L'ÉDUCATEUR

## REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

**LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE**

paraissant le 1^er et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le D^r A. Daguet, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.

M. A. Majeux, professeur, à Fribourg.

La rédaction rend compte de tout ouvrage dont il lui est adressé 2 exemplaires.

GÉRANCE

ABONNEMENTS : M. Chanex, Fribourg.
ANNONCES : M. P. Torche-Castella, professeur, Fribourg.

FRIBOURG
Imprimerie Edouard Bielmann.

1875.

Aux abonnés de l'ÉDUCATEUR.

# AVIS IMPORTANT.

## ADMINISTRATION ET GÉRANCE DE L'EDUCATEUR.

Ensuite de décisions prises par le Congrès de St-Imier, le siége de la Société est transféré à Fribourg, à dater du 1er janvier 1875.

Tout ce qui concerne la rédaction, journaux échangés, communications, etc., doit être adressé directement à M. le Dr A. Daguet, professeur à l'Académie de Neuchâtel.

Les abonnements seront reçus par le gérant du journal, et par tous les bureaux de poste. Les demandes d'abonnement peuvent se faire, pour la Suisse ou l'étranger, par carte correspondance. La rédaction ainsi que la gérance refusent toute correspondance non affranchie. Les abonnés qui auraient à demander quelque changement d'adresse sont priés d'en aviser la gérance en temps opportun. Les abonnements seront perçus au commencement de mars.

Comme il peut arriver que les correspondances de nos abonnés soient insuffisamment affranchies, nous prions ceux d'entre eux qui auraient à nous écrire de s'assurer préalablement au bureau postal de leur ressort, de la taxe et du poids fixés par les traités.

---

# Ecole secondaire des filles
## de Delémont.

L'ouverture de l'année scolaire 1875-76 aura lieu le 10 mai prochain. — Un cours spécial de langue française sera donné aux élèves allemandes.

Pour renseignements et demandes d'inscriptions, s'adresser, jusqu'au 8 mai prochain, à M. Junod, directeur, et pour obtenir des places gratuites ou des demi-places, s'adresser, jusqu'au 5 mai, au soussigné.

Delémont, le 1er avril 1875.

Le Président de la Commission de l'école secondaire :
Dr GOBAT, avocat.

---

# Avis important.

Le *Comité cantonal vaudois* de la Société des instituteurs de la Suisse romande, rappelle aux membres des diverses sous-sections vaudoises, ainsi qu'aux instituteurs et institutrices qui s'intéressent au progrès des études dans le canton de Vaud, que la question suivante a été choisie pour la fête cantonale qui aura lieu cette année, à Lausanne.

« Quels seraient les moyens d'enseigner à nos jeunes gens à tirer le plus » grand parti possible des connaissances acquises, et de se servir habile- » ment de l'art de la parole? »

Les rapports doivent être envoyés, avant le 1er juin 1875, aux deux membres du Comité central : MM. *Mailliard*, professeur aux Ecoles normales, et *Paul Vulliet*, instituteur, rue Bel-Air, 11. (Lausanne.)

*Pour le Comité cantonal vaudois :*
Paul Vulliet, instituteur.

On cherche pour un pensionnat de la Suisse romande un *Instituteur* capable d'enseigner le français et les mathématiques. S'adresser sous les initiales E. P. 706, à l'Agence de publicité Haasenstein et Vogler, à Neuchâtel.

---

Un institut important de la Suisse allemande cherche un maître du degré secondaire ayant fait ses études. Envoyer pièces à l'appui. Entrée immédiate. Conditions avantageuses.

S'adresser à l'expédition de l'*Educateur*.

---

# Librairie ROUGE et DUBOIS

**rue Haldimann, 4, Lausanne.**

*Il vient de paraitre :*

## GUIDE POUR L'ENSEIGNEMENT COLLECTIF DU DESSIN

par F. BOCION,

maître de dessin à l'Ecole industrielle du canton de Vaud.

Cahier grand in-4° de 4 pages de texte et de 28 feuilles contenant 130 modèles avec explications. Prix : 3 francs.

PAR DÉCISION DU CONSEIL D'ETAT, cette collection est OBLIGATOIRE POUR TOUTES LES ÉCOLES PRIMAIRES DU CANTON DE VAUD. Cette décision a été prise ensuite des résultats obtenus par cette méthode.

---

## COMMISSION D'ÉDUCATION DU LOCLE.

La Commission d'éducation du Locle met au concours, avec l'autorisation de la Direction du Département de l'instruction publique, le poste d'instituteur de l'école supérieure mixte du Verger. Les appointements sont de 1650 francs, plus 150 francs pour les écoles d'apprentis. S'il y consent, l'instituteur du Verger est chargé du chauffage des deux salles d'école et de l'entretien du bâtiment; en échange il est logé, il a la jouissance d'un jardin et il reçoit 100 francs en espèces. Les aspirants à ce poste sont invités à se faire inscrire jusqu'au 14 avril, chez M. Barbezat, directeur du collége. Les examens auront lieu le lendemain 15 avril, au collége du Locle, dès 9 heures du matin, et l'entrée en fonctions le 26 avril.

---

*Editions nouvelles pour les écoles,*

Chez S. BLANC, éditeur, à Lausanne.

**LIVRE DE LECTURE**, degré supérieur, par DUSSAUD et GAVARD, 2me édition, solidement cartonné. Prix : 1 fr. 75.

**ESSAI D'UN COURS D'INSTRUCTION CIVIQUE**, par S. BLANC, 4me édition, conforme à la nouvelle Constitution fédérale de 1875. — Prix : 60 cent.

# L'IMPRIMERIE

DE

# EDOUARD BIELMANN

**Grand'rue 29,**

**A FRIBOURG**

Pourvue d'un très-grand matériel et de caractères neufs et variés, est à même de fournir très-rapidement tous les articles de son ressort, tels que Journaux, Volumes, Brochures, Prospectus, Affiches, Programmes, Tarifs, Prix-Courants, Circulaires, Cartes d'adresse et de visite, Factures, Têtes de Lettres, Registres, Bordereaux, Obligations, Quittances, Règlements et Statuts, etc., etc.

## IMPRESSIONS ARTISTIQUES ET EN COULEURS

CARACTÈRES FRANÇAIS ET ALLEMANDS

XI^e ANNÉE
N° 9.

FRIBOURG
1^er Mai.

**PRIX D'ABONNEMENT :**

POUR LA SUISSE
5 francs par an.
POUR L'ÉTRANGER
Le port en sus.

**Voir l'avis à la 2^me page.**

**PRIX DES ANNONCES :**

25 cent. la ligne de 60 lettres en caractères ordinaires, ou son espace, et à 50 cent. la ligne titre ou caractères gras.
1 franc pour une annonce comptant moins de quatre lignes.

# L'ÉDUCATEUR

## REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

**LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE**

paraissant le 1^er et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le D^r A. Daguet, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.
M. A. Majeux, professeur, à Fribourg.

La rédaction rend compte de tout ouvrage dont il lui est adressé 2 exemplaires.

GÉRANCE

ABONNEMENTS : M. Chanex, Fribourg.
ANNONCES : M. P. Torche-Castella, professeur, Fribourg.

FRIBOURG
Imprimerie Edouard Bielmann.

1875.

## Aux abonnés de l'ÉDUCATEUR.

# AVIS IMPORTANT.

## ADMINISTRATION ET GÉRANCE DE L'EDUCATEUR.

Ensuite de décisions prises par le Congrès de St-Imier, le siége de la Société est transféré à Fribourg, à dater du 1er janvier 1875.

Tout ce qui concerne la rédaction, journaux échangés, communications, etc., doit être adressé directement à M. le Dr A. Daguet, professeur à l'Académie de Neuchâtel.

Les abonnements seront reçus par le gérant du journal, et par tous les bureaux de poste. Les demandes d'abonnement peuvent se faire, pour la Suisse ou l'étranger, par carte correspondance. La rédaction ainsi que la gérance refusent toute correspondance non affranchie. Les abonnés qui auraient à demander quelque changement d'adresse sont priés d'en aviser la gérance en temps opportun. Les abonnements seront perçus au commencement de mars.

Comme il peut arriver que les correspondances de nos abonnés soient insuffisamment affranchies, nous prions ceux d'entre eux qui auraient à nous écrire de s'assurer préalablement au bureau postal de leur ressort, de la taxe et du poids fixés par les traités.

---


# Ant. HENSELER et Cie

dès aujourd'hui 27, Grand'rue, à Fribourg.

**Fournitures d'Ecoles et de Bureaux.** Couleurs, compas, cahiers en tous genres, registres, gravures de timbres, plumes de toute provenance, etc., papiers en tous genres.

---

EN SOUSCRIPTION :

# à la librairie ROUGE et DUBOIS

rue Haldimand, 4, Lausanne.

## ABRÉGÉ DU DICTIONNAIRE DE LITTRÉ

1 vol. in-8° de 1,300 pages, publié en 25 livraisons à 50 centimes. Il paraîtra une livraison par semaine, à partir du 1er mai 1875.

Notre but, dit M. Littré dans la préface, est de mettre à la disposition de la jeunesse et du plus nombreux public, en un seul volume portatif, les principales notions accumulées dans les quatre tomes du Grand dictionnaire de la langue française. L'abrégé a le même plan et la même nomenclature que le grand dictionnaire.

La souscription au **Grand Dictionnaire de Littré** est toujours ouverte.

Les 4 volumes, solide reliure, 120 fr., sont livrés de suite. Paiement, 10 francs par mois.

# Un maître de musique

capable, trouverait à St-Imier, Jura bernois (Suisse), une position avantageuse.

Il s'agit en effet de repourvoir les postes suivants devenus vacants par le départ du titulaire, qui les remplissait tous :

1. Maître de musique aux écoles de la localité. Traitement fr. 1,000.
2. Directeur de diverses sociétés de musique.
3. Organiste de l'église protestante. Traitement, fr. 400.
4. Maître de musique pour leçons particulières, dans un village d'une population de 6,500 âmes.

Quoique ces diverses fonctions ne soient pas inséparables, il serait à désirer qu'un seul maître en fût chargé.

Envoyer les certificats et références à Monsieur **G. Agassiz, à Saint-Imier,** qui fournira tous renseignements ultérieurs.

---

Un institut important de la Suisse allemande cherche un maître du degré secondaire ayant fait ses études. Envoyer pièces à l'appui. Entrée immédiate. Conditions avantageuses.

S'adresser à l'expédition de l'*Educateur*.

---

# Ecole secondaire des filles
## de Delémont.

L'ouverture de l'année scolaire 1875-76 aura lieu le 10 mai prochain. — Un cours spécial de langue française sera donné aux élèves allemandes.

Pour renseignements et demandes d'inscriptions, s'adresser, jusqu'au 8 mai prochain, à M. Junod, directeur, et pour obtenir des places gratuites ou des demi-places, s'adresser, jusqu'au 5 mai, au soussigné.

Delémont, le 1er avril 1875.

Le Président de la Commission de l'école secondaire :
Dr GOBAT, avocat.

---

# Avis important.

Le *Comité cantonal vaudois* de la Société des instituteurs de la Suisse romande, rappelle aux membres des diverses sous-sections vaudoises, ainsi qu'aux instituteurs et institutrices qui s'intéressent au progrès des études dans le canton de Vaud, que la question suivante a été choisie pour la fête cantonale qui aura lieu cette année, à Lausanne.

« Quels seraient les moyens d'enseigner à nos jeunes gens à tirer le plus » grand parti possible des connaissances acquises, et de se servir habile- » ment de l'art de la parole? »

Les rapports doivent être envoyés, avant le 1er juin 1875, aux deux membres du Comité central : MM. *Mailliard*, professeur aux Ecoles normales, et *Paul Vulliet*, instituteur, rue Bel-Air, 11. (Lausanne.)

*Pour le Comité cantonal vaudois :*
Paul VULLIET, intituteur.

# Librairie ROUGE et DUBOIS

**rue Haldimann, 4, Lausanne.**

*Il vient de paraître :*

## GUIDE POUR L'ENSEIGNEMENT COLLECTIF DU DESSIN

par F. BOCION,

maître de dessin à l'Ecole industrielle du canton de Vaud.

Cahier grand in-4° de 4 pages de texte et de 28 feuilles contenant 130 modèles avec explications. Prix : 3 francs.

PAR DÉCISION DU CONSEIL D'ETAT, cette collection est OBLIGATOIRE POUR TOUTES LES ÉCOLES PRIMAIRES DU CANTON DE VAUD. Cette décision a été prise ensuite des résultats obtenus par cette méthode.


---

# Avis.

La commission d'éducation du Locle met au concours le poste d'instituteur de la 4me classe A de garçons au collége du Locle. Appointements : fr. 1950. — Les aspirants à ce poste sont invités à se faire inscrire chez M. Barbezat, directeur du collége, jusqu'au 9 mai; l'examen aura lieu le lendemain 10 mai, au collége du Locle, dès 9 heures du matin.

Le concours ouvert pour le poste de maître de l'école supérieure du Verger est prolongé, et l'examen des aspirants à ce poste aura lieu en même temps que le précédent.

---


*Editions nouvelles pour les écoles,*

Chez S. BLANC, éditeur, à Lausanne.

**LIVRE DE LECTURE**, degré supérieur, par DUSSAUD et GAVARD, 2me édition, solidement cartonné. Prix : 1 fr. 75.

**ESSAI D'UN COURS D'INSTRUCTION CIVIQUE**, par S. BLANC, 4me édition, conforme à la nouvelle Constitution fédérale de 1875. — Prix : 60 cent.


---

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

## DE LA CAISSE DE PRÉVOYANCE DES RÉGENTS BERNOIS

*Mercredi, 5 mai 1875, à 9 heures du matin,*

**au CASINO, à Berne.**

ORDRE DU JOUR :

1. Les affaires règlementaires,
2. Délibération sur les propositions des délégués,
3. Nominations, et
4. Propositions individuelles.

Les membres sont priés d'y assister.

Au nom de la Commission d'administration :

*Le Secrétaire,*

BAUMBERGER.

XI^e ANNÉE — FRIBOURG

N° 10. — 15 Mai.

**PRIX D'ABONNEMENT :**

POUR LA SUISSE
5 francs par an.
POUR L'ÉTRANGER
Le port en sus.

**Voir l'avis à la 2^me page.**

**PRIX DES ANNONCES :**

25 cent. la ligne de 60 lettres en caractères ordinaires, ou son espace, et à 50 cent. la ligne titre ou caractères gras.
1 franc pour une annonce comptant moins de quatre lignes.

# L'ÉDUCATEUR

## REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

**LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE**

paraissant le 1^er et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le D^r A. Daguet, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.
M. A. Majeux, professeur, à Fribourg.
La rédaction rend compte de tout ouvrage dont il lui est adressé 2 exemplaires.

GÉRANCE

ABONNEMENTS : M. Chanex, Fribourg.
ANNONCES : M. P. Torche-Castella, professeur, Fribourg.

FRIBOURG
Imprimerie Edouard Bielmann.

1875.

## Aux abonnés de l'ÉDUCATEUR.

# AVIS IMPORTANT.

## ADMINISTRATION ET GÉRANCE DE L'EDUCATEUR.

Ensuite de décisions prises par le Congrès de St-Imier, le siége de la Société est transféré à Fribourg, à dater du 1er janvier 1875.

Tout ce qui concerne la rédaction, journaux échangés, communications, etc., doit être adressé directement à M. le Dr A. Daguet, professeur à l'Académie de Neuchâtel.

Les abonnements seront reçus par le gérant du journal, et par tous les bureaux de poste. Les demandes d'abonnement peuvent se faire, pour la Suisse ou l'étranger, par carte correspondance. La rédaction ainsi que la gérance refusent toute correspondance non affranchie. Les abonnés qui auraient à demander quelque changement d'adresse sont priés d'en aviser la gérance en temps opportun. Les abonnements seront perçus au commencement de mars.

Comme il peut arriver que les correspondances de nos abonnés soient insuffisamment affranchies, nous prions ceux d'entre eux qui auraient à nous écrire de s'assurer préalablement au bureau postal de leur ressort, de la taxe et du poids fixés par les traités.

---


# ECOLE PRIMAIRE DE ST-IMIER

## canton de Berne.

La Commission d'école demande pour entrer en fonction le plus tôt possible un bon instituteur pour desservir la 1re classe de garçons restée vacante. Le traitement attaché à ce poste est de fr. 1,800, plus la subvention de l'Etat. Obligations : 33 heures de leçons par semaine au maximum. Les aspirants sont invités à adresser leurs offres sans retard accompagnées de certificats et références à M. Balimann, à St-Imier, président de la Commission.

---

# Ant. HENSELER et Cie

dès aujourd'hui 27, Grand'rue, à Fribourg.

**Fournitures d'Ecoles et de Bureaux**. Couleurs, compas, cahiers en tous genres, registres, gravures de timbres, plumes de toute provenance, etc., papiers en tous genres.


---

Un concours est ouvert pour la place d'institutrice à la classe inférieure de Courgevaud près Morat. Traitement 600 fr. Accessoires légaux : (deux moules de bois, logement et jardin). Les inscriptions ont lieu au bureau de la préfecture du Lac, à Morat. Le jour de l'examen sera fixé ultérieurement. Les postulantes sont informées que les diplômes des autres cantons sont valables dans la partie réformée du canton de Fribourg.

Ecrire pour renseignements à M. le pasteur, à Meyriez, près Morat.

# LA BIBLE DES FAMILLES.

Les deux premières livraisons sont en vente, à Genève chez l'éditeur A. Cherbuliez & Cie; à Lausanne, chez les libraires.

Cet ouvrage, écrit d'un style clair, dégagé de tout appareil technique, fait connaître les résultats les plus certains de la science contemporaine. Les personnes réfléchies et qui ne se laissent pas prévenir, pourront juger par elles-mêmes, à la lecture de ces premières livraisons, qu'une piété solide et une sérieuse moralité n'ont rien à redouter des lumières de la science exacte, et qu'il y a tout à gagner au contraire à connaître les choses telles qu'elles sont.

---

## AVIS.

Nous prions nos abonnés de l'étranger qui ne nous ont pas encore fait parvenir le montant de leur abonnement de bien vouloir nous l'adresser par **mandat de poste**, en y ajoutant les frais de port, savoir : pour l'*Italie*, 75 cent. en sus, pour la *France*, l'*Allemagne*, l'*Autriche* et la *Belgique*, fr. 1»20; pour la Turquie, Valachie et Moldavie, fr. 1»70; la *Hollande*, fr. 2; pour l'*Espagne*, l'*Angleterre* et la *Russie*, fr. 2»40; pour la *Grèce*, fr. 3»20; l'*Amérique*, fr. 3»60.

---

# L'ÉDUCATEUR

## REVUE PÉDAGOGIQUE

**publiée par la Société des instituteurs de la Suisse romande,**

*Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.*

---

Ce journal jouissant d'une très-grande publicité parmi les membres du Corps enseignant et les Commissions d'école de la Suisse et de l'étranger, se recommande tout particulièrement pour la publication d'annonces telles que : *Ouvertures de concours, offres et demandes de places, recommandations de Pensionnats, annonces de librairies et de fournitures d'écoles.*

---

# ANNONCES.

Les annonces doivent être envoyées au moins cinq jours avant la publication du numéro dans lequel elles doivent paraître, et être adressées à M. P. Torche-Castella, professeur. Les personnes qui nous confient l'insertion d'avis divers sont instamment priées de les écrire, surtout les signatures, aussi lisiblement que possible, afin d'éviter des erreurs.

# L'IMPRIMERIE

DE

# EDOUARD BIELMANN

**Grand'rue 29,**

**A FRIBOURG**

Pourvue d'un très-grand matériel et de caractères neufs et variés, est à même de fournir très-rapidement tous les articles de son ressort, tels que Journaux, Volumes, Brochures, Prospectus, Affiches, Programmes, Tarifs, Prix-Courants, Circulaires, Cartes d'adresse et de visite, Factures, Têtes de Lettres, Registres, Bordereaux, Obligations, Quittances, Règlements et Statuts, etc., etc.

## IMPRESSIONS ARTISTIQUES ET EN COULEURS

CARACTÈRES FRANÇAIS ET ALLEMANDS

XI^e ANNÉE
N° 11.

FRIBOURG
1^er Juin.

**PRIX D'ABONNEMENT :**

POUR LA SUISSE
5 francs par an.
POUR L'ÉTRANGER
Le port en sus.

Voir l'avis à la 2^me page.

**PRIX DES ANNONCES :**

25 cent. la ligne de 60 lettres en caractères ordinaires, ou son espace, et à 50 cent. la ligne titre ou caractères gras.
1 franc pour une annonce comptant moins de quatre lignes.

# L'ÉDUCATEUR

## REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

**LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE**

paraissant le 1^er et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le D^r A. Daguet, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.
M. A. Majeux, professeur, à Fribourg.
La rédaction rend compte de tout ouvrage dont il lui est adressé 2 exemplaires.

GÉRANCE

ABONNEMENTS : M. Chanex, Fribourg.
ANNONCES : M. P. Torche-Castella, professeur, Fribourg.

FRIBOURG
Imprimerie Edouard Bielmann.

1875.

## Aux abonnés de l'ÉDUCATEUR.

# AVIS IMPORTANT.

## ADMINISTRATION ET GÉRANCE DE L'EDUCATEUR.

Ensuite de décisions prises par le Congrès de St-Imier, le siége de la Société est transféré à Fribourg, à dater du 1er janvier 1875.

Tout ce qui concerne la rédaction, journaux échangés, communications, etc., doit être adressé directement à M. le Dr A. Daguet, professeur à l'Académie de Neuchâtel.

Les abonnements seront reçus par le gérant du journal, et par tous les bureaux de poste. Les demandes d'abonnement peuvent se faire, pour la Suisse ou l'étranger, par carte correspondance. La rédaction ainsi que la gérance refusent toute correspondance non affranchie. Les abonnés qui auraient à demander quelque changement d'adresse sont priés d'en aviser la gérance en temps opportun. Les abonnements seront perçus au commencement de mars.

Comme il peut arriver que les correspondances de nos abonnés soient insuffisamment affranchies, nous prions ceux d'entre eux qui auraient à nous écrire de s'assurer préalablement au bureau postal de leur ressort, de la taxe et du poids fixés par les traités.

---

# ECOLE PRIMAIRE DE ST-IMIER

## canton de Berne.

La Commission d'école demande pour entrer en fonction le plus tôt possible un bon instituteur pour desservir la 1re classe de garçons restée vacante. Le traitement attaché à ce poste est de fr. 1,800, plus la subvention de l'Etat. Obligations : 33 heures de leçons par semaine au maximum. Les aspirants sont invités à adresser leurs offres sans retard, accompagnées de certificats et références, à M. Balimann, à St-Imier, président de la Commission.

---

Un concours est ouvert pour la place d'institutrice à la classe inférieure de Courgevaud près Morat. Traitement 600 fr. Accessoires légaux : (deux moules de bois, logement et jardin). Les inscriptions ont lieu au bureau de la préfecture du Lac, à Morat. Le jour de l'examen sera fixé ultérieurement. Les postulantes sont informées que les diplômes des autres cantons sont valables dans la partie réformée du canton de Fribourg.

Ecrire pour renseignements à M. le pasteur, à Meyriez, près Morat.

---

## AVIS.

Nous prions nos abonnés de l'étranger qui ne nous ont pas encore fait parvenir le montant de leur abonnement de bien vouloir nous l'adresser par **mandat de poste**, en y ajoutant les frais de port, savoir : pour l'*Italie*, 75 cent. en sus, pour la *France*, l'*Allemagne*, l'*Autriche* et la *Belgique*, fr. 1»20; pour la Turquie, Valachie et Moldavie, fr. 1»70; la *Hollande*, fr. 2; pour l'*Espagne*, l'*Angleterre* et la *Russie*, fr. 2»40; pour la *Grèce*, fr. 3»20; l'*Amérique*, fr. 3»60.

# Pour maîtres d'école.

On cherche à placer pendant le mois d'Août et une partie de Septembre, 2 élèves de bon caractère qui désirent se perfectionner dans la langue française. On paie selon les conditions.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à M. le professeur AMREIN, à Saint-Gall.

---

# Avis.

On rappelle aux intéressés que les examens d'admission d'élèves-régents auront lieu le mercredi, 2 juin, et aux élèves-modèles, le jeudi, 3 juin, à l'école normale de Porrentruy, dès 8 heures du matin.

Porrentruy, le 20 mai 1875.

La Direction.

---

# L'ÉDUCATEUR

## REVUE PÉDAGOGIQUE

**publiée par la Société des instituteurs de la Suisse romande,**

*Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.*

---

Ce journal jouissant d'une très-grande publicité parmi les membres du Corps enseignant et les Commissions d'école de la Suisse et de l'étranger, se recommande tout particulièrement pour la publication d'annonces telles que : *Ouvertures de concours, offres et demandes de places, recommandations de Pensionnats, annonces de librairies et de fournitures d'écoles.*

---

# ANNONCES.

Les annonces doivent être envoyées au moins cinq jours avant la publication du numéro dans lequel elles doivent paraître, et être adressées à M. P. Torche-Castella, professeur. Les personnes qui nous confient l'insertion d'avis divers sont instamment priées de les écrire, surtout les signatures, aussi lisiblement que possible, afin d'éviter des erreurs.

---

### AVIS AUX PARENTS ET AUX JEUNES GENS.

L'*école normale de Peseux*, près Neuchâtel, recommencera en automne un nouveau cours d'élèves régents. L'examen d'admission aura lieu le lundi 12 juillet, dès les 9 heures du matin. Les aspirants doivent être âgés de 15 ans révolus. Durée des cours, deux années. On est prié de se faire inscrire au plus tôt chez le directeur de l'école normale, M. J. Paroz. Quelques élèves internes pourront être reçus dans l'*école préparatoire* (13 à 15 ans) et dans l'*école modèle* (9 à 12 ans).

# L'IMPRIMERIE

DE

# EDOUARD BIELMANN

**Grand'rue 29,**

**A FRIBOURG**

Pourvue d'un très-grand matériel et de caractères neufs et variés, est à même de fournir très-rapidement tous les articles de son ressort, tels que Journaux, Volumes, Brochures, Prospectus, Affiches, Programmes, Tarifs, Prix-Courants, Circulaires, Cartes d'adresse et de visite, Factures, Têtes de Lettres, Registres, Bordereaux, Obligations, Quittances, Règlements et Statuts, etc., etc.

## IMPRESSIONS ARTISTIQUES ET EN COULEURS

CARACTÈRES FRANÇAIS ET ALLEMANDS

XI^e ANNÉE
N° 12.

FRIBOURG
15 Juin.

**PRIX D'ABONNEMENT :**

POUR LA SUISSE
5 francs par an.
POUR L'ÉTRANGER
Le port en sus.

**Voir l'avis à la 2^me page.**

**PRIX DES ANNONCES :**

25 cent. la ligne de 60 lettres en caractères ordinaires, ou son espace, et à 50 cent. la ligne titre ou caractères gras.
1 franc pour une annonce comptant moins de quatre lignes.

# L'ÉDUCATEUR

## REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

## LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^er et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le D^r A. Daguet, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.
M. A. Majeux, professeur, à Fribourg.

La rédaction rend compte de tout ouvrage dont il lui est adressé 2 exemplaires.

GÉRANCE

ABONNEMENTS : M. Chanex, Fribourg.
ANNONCES : M. P. Torche-Castella, professeur, Fribourg.

FRIBOURG
Imprimerie Edouard Bielmann.

1875.

## Aux abonnés de l'ÉDUCATEUR.

# AVIS IMPORTANT.

## ADMINISTRATION ET GÉRANCE DE L'EDUCATEUR.

Ensuite de décisions prises par le Congrès de St-Imier, le siége de la Société est transféré à Fribourg, à dater du 1er janvier 1875.

Tout ce qui concerne la rédaction, journaux échangés, communications, etc., doit être adressé directement à M. le Dr A. Daguet, professeur à l'Académie de Neuchâtel.

Les abonnements seront reçus par le gérant du journal, et par tous les bureaux de poste. Les demandes d'abonnement peuvent se faire, pour la Suisse ou l'étranger, par carte correspondance. La rédaction ainsi que la gérance refusent toute correspondance non affranchie. Les abonnés qui auraient à demander quelque changement d'adresse sont priés d'en aviser la gérance en temps opportun. Les abonnements seront perçus au commencement de mars.

Comme il peut arriver que les correspondances de nos abonnés soient insuffisamment affranchies, nous prions ceux d'entre eux qui auraient à nous écrire de s'assurer préalablement au bureau postal de leur ressort, de la taxe et du poids fixés par les traités.

---

# L'ÉDUCATEUR

## REVUE PÉDAGOGIQUE

**publiée par la Société des instituteurs de la Suisse romande,**

*Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.*

---

Ce journal jouissant d'une très-grande publicité parmi les membres du Corps enseignant et les Commissions d'école de la Suisse et de l'étranger, se recommande tout particulièrement pour la publication d'annonces telles que : *Ouvertures de concours, offres et demandes de places, recommandations de Pensionnats, annonces de librairies et de fournitures d'écoles.*

---

# ANNONCES.

Les annonces doivent être envoyées au moins cinq jours avant la publication du numéro dans lequel elles doivent paraître, et être adressées à M. P. Torche-Castella, professeur. Les personnes qui nous confient l'insertion d'avis divers sont instamment priées de les écrire, surtout les signatures, aussi lisiblement que possible, afin d'éviter des erreurs.

# ECOLE PRIMAIRE DE ST-IMIER

## canton de Berne.

La Commission d'école demande pour entrer en fonction le plus tôt possible un bon instituteur pour desservir la 1re classe de garçons restée vacante. Le traitement attaché à ce poste est de fr. 1,800, plus la subvention de l'Etat. Obligations : 33 heures de leçons par semaine au maximum. Les aspirants sont invités à adresser leurs offres sans retard, accompagnées de certificats et références, à M. Balimann, à St-Imier, président de la Commission.

---

### AVIS AUX PARENTS ET AUX JEUNES GENS.

L'*école normale de Peseux*, près Neuchâtel, recommencera en automne un nouveau cours d'élèves régents. L'examen d'admission aura lieu le lundi 12 juillet, dès les 9 heures du matin. Les aspirants doivent être âgés de 15 ans révolus. Durée des cours, deux années. On est prié de se faire inscrire au plus tôt chez le directeur de l'école normale, M. J. Paroz. Quelques élèves internes pourront être reçus dans l'*école préparatoire* (13 à 15 ans) et dans l'*école modèle* (9 à 12 ans).

---

# Pour maîtres d'école.

**On cherche à placer pendant le mois d'Août et une partie de Septembre, 2 élèves de bon caractère qui désirent se perfectionner dans la langue française. On paie selon les conditions.**

**Pour de plus amples renseignements, s'adresser à M. le professeur AMREIN, à Saint-Gall.**

---

## AVIS.

Nous prions nos abonnés de l'étranger qui ne nous ont pas encore fait parvenir le montant de leur abonnement de bien vouloir nous l'adresser par **mandat de poste**, en y ajoutant les frais de port, savoir : pour l'*Italie*, 75 cent. en sus, pour la *France*, l'*Allemagne*, l'*Autriche* et la *Belgique*, fr. 1»20; pour la Turquie, Valachie et Moldavie, fr. 1»70; la *Hollande*, fr. 2; pour l'*Espagne*, l'*Angleterre* et la *Russie*, fr. 2»40; pour la *Grèce*, fr. 3»20; l'*Amérique*, fr. 3»60.

---

## AVIS.

La gérance de l'*Educateur* reçoit les abonnements au *Progrès*, journal de l'*Education populaire*, publié par la *Société centrale des instituteurs belges*, paraissant tous les dimanches de l'année, sauf en Septembre.

Prix d'abonnement pour la Suisse : Un an, 7 francs.

---

### Avis concernant la Rédaction.

Tous les **journaux** qui font l'échange avec l'*Educateur* (de France, d'Italie, de Belgique, d'Espagne, d'Allemagne, de Russie, etc.), doivent être adressés, non pas à Fribourg, mais à M. le professeur A. DAGUET, à Neuchâtel.

# L'IMPRIMERIE

DE

# EDOUARD BIELMANN

**Grand'rue 29,**

**A FRIBOURG**

Pourvue d'un très-grand matériel et de caractères neufs et variés, est à même de fournir très-rapidement tous les articles de son ressort, tels que Journaux, Volumes, Brochures, Prospectus, Affiches, Programmes, Tarifs, Prix-Courants, Circulaires, Cartes d'adresse et de visite, Factures, Têtes de Lettres, Registres, Bordereaux, Obligations, Quittances, Règlements et Statuts, etc., etc.

## IMPRESSIONS ARTISTIQUES ET EN COULEURS

CARACTÈRES FRANÇAIS ET ALLEMANDS

XI^e ANNÉE — FRIBOURG

N° 13. — 1^er Juillet.

**PRIX D'ABONNEMENT :**

POUR LA SUISSE
5 francs par an.
POUR L'ÉTRANGER
Le port en sus.

Voir l'avis à la 2^me page.

**PRIX DES ANNONCES :**

25 cent. la ligne de 60 lettres en caractères ordinaires, ou son espace, et à 50 cent. la ligne titre ou caractères gras.
1 franc pour une annonce comptant moins de quatre lignes.

# L'ÉDUCATEUR

## REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

## LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^er et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le D^r A. Daguet, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.

M. A. Majeux, Directeur des Ecoles communales, à Fribourg.

La rédaction rend compte de tout ouvrage dont il lui est adressé 2 exemplaires.

GÉRANCE

ABONNEMENTS : M. Chanex, Fribourg.
ANNONCES : M. P. Torche-Castella, professeur, Fribourg.

FRIBOURG
Imprimerie Edouard Bielmann.

1875.

## Aux abonnés de l'ÉDUCATEUR.

# AVIS IMPORTANT.

## ADMINISTRATION ET GÉRANCE DE L'EDUCATEUR.

Ensuite de décisions prises par le Congrès de St-Imier, le siége de la Société est transféré à Fribourg, à dater du 1er janvier 1875.

Tout ce qui concerne la rédaction, journaux échangés, communications, etc., doit être adressé directement à M. le Dr A. Daguet, professeur à l'Académie de Neuchâtel.

Les abonnements seront reçus par le gérant du journal, et par tous les bureaux de poste. Les demandes d'abonnement peuvent se faire, pour la Suisse ou l'étranger, par carte correspondance. La rédaction ainsi que la gérance refusent toute correspondance non affranchie. Les abonnés qui auraient à demander quelque changement d'adresse sont priés d'en aviser la gérance en temps opportun. Les abonnements seront perçus au commencement de mars.

Comme il peut arriver que les correspondances de nos abonnés soient insuffisamment affranchies, nous prions ceux d'entre eux qui auraient à nous écrire de s'assurer préalablement au bureau postal de leur ressort, de la taxe et du poids fixés par les traités.

---

# L'ÉDUCATEUR

## REVUE PÉDAGOGIQUE

**publiée par la Société des instituteurs de la Suisse romande,**

*Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.*

---

Ce journal jouissant d'une très-grande publicité parmi les membres du Corps enseignant et les Commissions d'école de la Suisse et de l'étranger, se recommande tout particulièrement pour la publication d'annonces telles que : *Ouvertures de concours, offres et demandes de places, recommandations de Pensionnats, annonces de librairies et de fournitures d'écoles.*

---

# ANNONCES.

Les annonces doivent être envoyées au moins cinq jours avant la publication du numéro dans lequel elles doivent paraître, et être adressées à M. P. Torche-Castella, professeur. Les personnes qui nous confient l'insertion d'avis divers sont instamment priées de les écrire, surtout les signatures, aussi lisiblement que possible, afin d'éviter des erreurs.

# Département de l'Instruction publique

## et des Cultes du canton de Vaud.

Un nouveau concours est ouvert pour la nomination d'un instituteur chargé d'enseigner les mathématiques, la mécanique, le dessin industriel, une partie de la géographie et la cosmographie, à l'Ecole industrielle de Sainte-Croix.

Fonctions : 33 heures de leçons par semaine.

Traitement : 2,350 francs.

L'examen aura lieu le 29 juillet prochain, à Sainte-Croix.

Adresser les offres de service, avant le 22 Juillet, à M. le Président de la Commission des écoles de Sainte-Croix.

SECRÉTARIAT DU DÉPARTEMENT.

---

Un instituteur de la Suisse allemande, actuellement étudiant à Neuchâtel, désire passer ses vacances prochaines chez un instituteur de la Suisse romande pour se perfectionner dans la langue française. Il demande, si possible, chaque jour une leçon. En échange, il pourrait donner une leçon d'allemand.

Adresser les conditions sous les initiales **U. A.**, Hôtel du *Commerce*, à Neuchâtel.

---

# COLLÉGE COMMUNAL

## DE VEVEY.

Un concours est ouvert à **Vevey**, pour une place d'instituteur *de français, d'histoire et d'une partie de la géographie.*

*Maximum des leçons :* 29 heures par semaine.

*Traitement :* 2,800 francs par an, pouvant être porté à 3,000.

L'examen aura lieu le 23 Juillet prochain, à 8 heures du matin, au Collége. Les certificats et demandes d'inscription doivent être adressés au moins 10 jours avant l'examen, à M. le Dr Guisan, président de la Commission des écoles de Vevey.

Vevey, le 23 Juin 1875. (H 2258 S)

---

### AVIS AUX PARENTS ET AUX JEUNES GENS.

L'*école normale de Peseux*, près Neuchâtel, recommencera en automne un nouveau cours d'élèves régents. L'examen d'admission aura lieu le lundi 12 juillet, dès les 9 heures du matin. Les aspirants doivent être âgés de 15 ans révolus. Durée des cours, deux années. On est prié de se faire inscrire au plus tôt chez le directeur de l'école normale, M. J. Paroz. Quelques élèves internes pourront être reçus dans l'*école préparatoire* (13 à 15 ans) et dans l'*école modèle* (9 à 12 ans).

---

### Avis concernant la Rédaction.

Tous les **journaux** qui font l'échange avec l'*Educateur* (de France, d'Italie, de Belgique, d'Espagne, d'Allemagne, de Russie, etc.), doivent être adressés, non pas à Fribourg, mais à M. le professeur A. DAGUET, à Neuchâtel.

# L'IMPRIMERIE

DE

# EDOUARD BIELMANN

**Grand'rue 29,**

**A FRIBOURG**

Pourvue d'un très-grand matériel et de caractères neufs et variés, est à même de fournir très-rapidement tous les articles de son ressort, tels que Journaux, Volumes, Brochures, Prospectus, Affiches, Programmes, Tarifs, Prix-Courants, Circulaires, Cartes d'adresse et de visite, Factures, Têtes de Lettres, Registres, Bordereaux, Obligations, Quittances, Règlements et Statuts, etc., etc.

## IMPRESSIONS ARTISTIQUES ET EN COULEURS

CARACTÈRES FRANÇAIS ET ALLEMANDS

XI^e ANNÉE
N° 14.

FRIBOURG
15 Juillet.

**PRIX D'ABONNEMENT :**

POUR LA SUISSE
5 francs par an.
POUR L'ÉTRANGER
Le port en sus.

**Voir l'avis à la 2^me page.**

**PRIX DES ANNONCES :**

25 cent. la ligne de 60 lettres en caractères ordinaires, ou son espace, et à 50 cent. la ligne titre ou caractères gras.
1 franc pour une annonce comptant moins de quatre lignes.

# L'ÉDUCATEUR

## REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

**LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE**

paraissant le 1^er et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le D^r A. Daguet, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.
M. A. Majeux, Directeur des Ecoles communales, à Fribourg.
La rédaction rend compte de tout ouvrage dont il lui est adressé 2 exemplaires.

GÉRANCE

ABONNEMENTS : M. Chanex, Fribourg.
ANNONCES : M. P. Torche-Castella, professeur, Fribourg.

FRIBOURG
Imprimerie Edouard Bielmann.

1875.

Aux abonnés de l'ÉDUCATEUR.

# AVIS IMPORTANT.

## ADMINISTRATION ET GÉRANCE DE L'EDUCATEUR.

Ensuite de décisions prises par le Congrès de St-Imier, le siége de la Société est transféré à Fribourg, à dater du 1er janvier 1875.

Tout ce qui concerne la rédaction, journaux échangés, communications, etc., doit être adressé directement à M. le Dr A. Daguet, professeur à l'Académie de Neuchâtel.

Les abonnements seront reçus par le gérant du journal, et par tous les bureaux de poste. Les demandes d'abonnement peuvent se faire, pour la Suisse ou l'étranger, par carte correspondance. La rédaction ainsi que la gérance refusent toute correspondance non affranchie. Les abonnés qui auraient à demander quelque changement d'adresse sont priés d'en aviser la gérance en temps opportun. Les abonnements seront perçus au commencement de mars.

Comme il peut arriver que les correspondances de nos abonnés soient insuffisamment affranchies, nous prions ceux d'entre eux qui auraient à nous écrire de s'assurer préalablement au bureau postal de leur ressort, de la taxe et du poids fixés par les traités.

---

# L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

**publiée par la Société des instituteurs de la Suisse romande,**

*Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.*

---

Ce journal jouissant d'une très-grande publicité parmi les membres du Corps enseignant et les Commissions d'école de la Suisse et de l'étranger, se recommande tout particulièrement pour la publication d'annonces telles que : *Ouvertures de concours, offres et demandes de places, recommandations de Pensionnats, annonces de librairies et de fournitures d'écoles.*

---

# ANNONCES.

Les annonces doivent être envoyées au moins cinq jours avant la publication du numéro dans lequel elles doivent paraître, et être adressées à M. P. Torche-Castella, professeur. Les personnes qui nous confient l'insertion d'avis divers sont instamment priées de les écrire, surtout les signatures, aussi lisiblement que possible, afin d'éviter des erreurs.

# COLLÉGE COMMUNAL
## DE VEVEY.

Un concours est ouvert à **Vevey**, pour une place d'instituteur *de français, d'histoire et d'une partie de la géographie.*

*Maximum des leçons :* 29 heures par semaine.

*Traitement :* 2,800 francs par an, pouvant être porté à 3,000.

L'examen aura lieu le 23 Juillet prochain, à 8 heures du matin, au Collége. Les certificats et demandes d'inscription doivent être adressés au moins 10 jours avant l'examen, à M. le Dr Guisan, président de la Commission des écoles de Vevey.

Vevey, le 23 Juin 1875. (H 2258 S)

---

# Département de l'Instruction publique
## et des Cultes
## DU CANTON DE VAUD.

Une des chaires de mathématiques à l'Académie de Lausanne, étant devenue vacante par suite de la démission du titulaire, le Département de l'Instruction publique et des Cultes ouvre un concours pour la repourvue de cette chaire.

Traitement : 3,600 francs.

L'entrée en fonctions aura lieu immédiatement après la nomination.

Les candidats devront envoyer leurs offres de service au Département, avant le 15 octobre prochain. Ces offres de service seront accompagnées d'une dissertation écrite en français et suivie de thèses.

La dissertation devra être imprimée à deux cents exemplaires au moins.

Uue indemnité pourra être accordée aux candidats pour frais d'impression.

Un avis adressé à chaque candidat indiquera la nature et la forme des examens, et le jour où ils auront lieu.

Les personnes connues par des ouvrages ou des cours publics sur la matière et qui estimeraient avoir des titres suffisants pour être nommées sans examens, devront faire savoir, en offrant leurs services qu'elles n'entendent pas se soumettre aux épreuves. Elles enverront au Département leurs titres et ouvrages, afin que le jury puisse les apprécier, en même temps que le résultat des épreuves des autres candidats.

Lausanne, le 16 juin 1875.

Le Chef du Département,

Boiceau.

---

VIENT DE PARAITRE :

# GUIDE DU MAITRE

pour l'enseignement du calcul dans les écoles primaires et les familles, d'après la méthode de Zæhringer, par **P. Ducotterd**, professeur, au Collége de Fribourg. — Prix : fr. 3»20.

S'adresser à l'auteur

# L'IMPRIMERIE

DE

# EDOUARD BIELMANN

**Grand'rue 29,**

**A FRIBOURG**

Pourvue d'un très-grand matériel et de caractères neufs et variés, est à même de fournir très-rapidement tous les articles de son ressort, tels que Journaux, Volumes, Brochures, Prospectus, Affiches, Programmes, Tarifs, Prix-Courants, Circulaires, Cartes d'adresse et de visite, Factures, Têtes de Lettres, Registres, Bordereaux, Obligations, Quittances, Règlements et Statuts, etc., etc.

IMPRESSIONS ARTISTIQUES ET EN COULEURS.

CARACTÈRES FRANÇAIS ET ALLEMANDS

XI^e ANNÉE
N° 16.

FRIBOURG
15 Août.

**PRIX D'ABONNEMENT :**

POUR LA SUISSE
5 francs par an.
POUR L'ÉTRANGER
Le port en sus.

**Voir l'avis à la 2^me page.**

**PRIX DES ANNONCES :**

25 cent. la ligne de 60 lettres en caractères ordinaires, ou son espace, et à 50 cent. la ligne titre ou caractères gras.
1 franc pour une annonce comptant moins de quatre lignes

# L'ÉDUCATEUR

## REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

**LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE**

paraissant le 1^er et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le D^r A. Daguet, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.
M. A. Majeux, Directeur des Ecoles communales, à Fribourg.
La rédaction rend compte de tout ouvrage dont il lui est adressé 2 exemplaires

GÉRANCE

ABONNEMENTS : M. Chanex, Fribourg.
ANNONCES : M. P. Torche-Castella, professeur, Fribourg.

FRIBOURG
Imprimerie Edouard Bielmann.

1875.

## Aux abonnés de l'ÉDUCATEUR.

# AVIS IMPORTANT.

## ADMINISTRATION ET GÉRANCE DE L'EDUCATEUR.

Ensuite de décisions prises par le Congrès de St-Imier, le siége de la Société est transféré à Fribourg, à dater du 1er janvier 1875.

Tout ce qui concerne la rédaction, journaux échangés, communications, etc., doit être adressé directement à M. le Dr A. Daguet, professeur à l'Académie de Neuchâtel.

Les abonnements seront reçus par le gérant du journal, et par tous les bureaux de poste. Les demandes d'abonnement peuvent se faire, pour la Suisse ou l'étranger, par carte correspondance. La rédaction ainsi que la gérance refusent toute correspondance non affranchie. Les abonnés qui auraient à demander quelque changement d'adresse sont priés d'en aviser la gérance en temps opportun. Les abonnements seront perçus au commencement de mars.

Comme il peut arriver que les correspondances de nos abonnés soient insuffisamment affranchies, nous prions ceux d'entre eux qui auraient à nous écrire de s'assurer préalablement au bureau postal de leur ressort, de la taxe et du poids fixés par les traités.

---

# L'ÉDUCATEUR

## REVUE PÉDAGOGIQUE

**publiée par la Société des instituteurs de la Suisse romande,**

*Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.*

---

Ce journal jouissant d'une très-grande publicité parmi les membres du Corps enseignant et les Commissions d'école de la Suisse et de l'étranger, se recommande tout particulièrement pour la publication d'annonces telles que : *Ouvertures de concours, offres et demandes de places, recommandations de Pensionnats, annonces de librairies et de fournitures d'écoles.*

---

# ANNONCES.

Les annonces doivent être envoyées au moins cinq jours avant la publication du numéro dans lequel elles doivent paraître, et être adressées à M. P. Torche-Castella, professeur. Les personnes qui nous confient l'insertion d'avis divers sont instamment priées de les écrire, surtout les signatures, aussi lisiblement que possible, afin d'éviter des erreurs.

# DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

## ET DES CULTES

## du canton de Vaud.

Examens des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement primaire.

Les examens d'automne 1875 commenceront aux dates ci-après, chaque jour, à 8 heures du matin.

I. *Examens complémentaires* des porteurs du brevet provisoire :

*a*) Pour les *régents*, le lundi 6 septembre.

*b*) Pour les *régentes*, le mardi 7 septembre.

II. *Examens des nouveaux aspirants*, s'il s'en présente.

Le mercredi 8 septembre pour les *aspirants*, et le jeudi 9 septembre pour les *aspirantes*.

Les nouveaux aspirants doivent s'annoncer par écrit au Département de l'Instruction publique et des Cultes, avant le 1er septembre, et joindre à leur demande :

1° Les papiers exigés pour l'admission aux Ecoles normales, savoir : *a*) un acte d'origine ; *b*) un acte de naissance ; *c*) un acte de mœurs délivré par la municipalité du domicile.

2° Une indication sommaire des études qu'ils ont faites, avec les certificats à l'appui, et, s'ils ont déjà fonctionné comme régent ou régente, des certificats de la Commission d'école ou de l'inspecteur.

L'âge requis pour être admis à ces examens est, au minimum, de 19 ans pour les aspirants et de 17 ans pour les aspirantes, révolus dans l'année courante.

Ne sont pas admis à l'examen :

*a*) Ceux qui se sont déjà présentés dans trois examens précédents sans avoir obtenu le brevet provisoire.

*b*) Ceux qui n'ont pas une bonne constitution physique ou qui sont atteints de défauts corporels ou d'infirmités qui pourraient être préjudiciables à l'exercice de la régence.

Le règlement sur ces examens et le programme détaillé des cours des Ecoles normales, sur lequel ils portent, seront envoyés aux personnes qui en feront la demande.

Lausanne, le 9 août 1875.

SECRÉTARIAT DU DÉPARTEMENT.

---


# Un instituteur français

trouverait à se *placer* dans un *pensionnat* de la Suisse romande. Envoyer ses certificats de moralité et de capacité.

Adresser les offres sous les initiales **W. H. 525**, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler*, à *Genève*. (H 6025 X)

# Département de l'Instruction publique

## et des Cultes

## DU CANTON DE VAUD.

Une des chaires de mathématiques à l'Académie de Lausanne, étant devenue vacante par suite de la démission du titulaire, le Département de l'Instruction publique et des Cultes ouvre un concours pour la repourvue de cette chaire.

Traitement : 3,600 francs.

L'entrée en fonctions aura lieu immédiatement après la nomination.

Les candidats devront envoyer leurs offres de service au Département, avant le 15 octobre prochain. Ces offres de service seront accompagnées d'une dissertation écrite en français et suivie de thèses.

La dissertation devra être imprimée à deux cents exemplaires au moins.

Une indemnité pourra être accordée aux candidats pour frais d'impression.

Un avis adressé à chaque candidat indiquera la nature et la forme des examens, et le jour où ils auront lieu.

Les personnes connues par des ouvrages ou des cours publics sur la matière et qui estimeraient avoir des titres suffisants pour être nommées sans examens, devront faire savoir, en offrant leurs services qu'elles n'entendent pas se soumettre aux épreuves. Elles enverront au Département leurs titres et ouvrages, afin que le jury puisse les apprécier, en même temps que le résultat des épreuves des autres candidats.

Lausanne, le 16 juin 1875.

Le Chef du Département,

BOICEAU.

---

## AVIS.

Le poste d'instituteur de l'école primaire supérieure de Courgevaux, près Morat, est mis au concours. Traitement : 1000 fr. par an, avec logement, jardin, plantage et deux moules de bois. L'instituteur reçoit une indemnité convenable pour les fonctions d'Eglise, s'il veut s'en charger.

Il n'est pas nécessaire d'être porteur d'un diplôme fribourgeois pour pouvoir se présenter. Les inscriptions doivent être envoyées jusqu'au 31 Août prochain à la Préfecture du District du Lac, à Morat. Le jour de l'examen sera fixé plus tard. — Pour renseignements, s'adresser à M. le Pasteur de Meyriez.

---

VIENT DE PARAITRE :

## GUIDE DU MAITRE

pour l'enseignement du calcul dans les écoles primaires et les familles, d'après la méthode de Zæhringer, par **P. Ducotterd**, professeur, au Collége de Fribourg. — Prix : fr. 3»20.

S'adresser à l'auteur.

XI^e ANNÉE — FRIBOURG

N° 19. — 1^er Octobre.

**PRIX D'ABONNEMENT :**

POUR LA SUISSE
5 francs par an.
POUR L'ÉTRANGER
Le port en sus.

**Voir l'avis à la 2^me page.**

**PRIX DES ANNONCES :**

25 cent. la ligne de 60 lettres en caractères ordinaires, ou son espace, et à 50 cent. la ligne titre ou caractères gras.
1 franc pour une annonce comptant moins de quatre lignes.

# L'ÉDUCATEUR

## REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

**LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE**

paraissant le 1^er et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le D^r A. Daguet, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.

M. A. Majeux, Directeur des Ecoles communales, à Fribourg.

La rédaction rend compte de tout ouvrage dont il lui est adressé 2 exemplaires

GÉRANCE

ABONNEMENTS : M. Chanex, Fribourg.
ANNONCES : M. P. Torche-Castella, professeur, Fribourg.

FRIBOURG
Imprimerie Edouard Bielmann.

1875.

## Aux abonnés de l'ÉDUCATEUR.

# AVIS IMPORTANT.

## ADMINISTRATION ET GÉRANCE DE L'EDUCATEUR.

Ensuite de décisions prises par le Congrès de St-Imier, le siége de la Société est transféré à Fribourg, à dater du 1er janvier 1875.

Tout ce qui concerne la rédaction, journaux échangés, communications, etc., doit être adressé directement à M. le Dr A. Daguet, professeur à l'Académie de Neuchâtel.

Les abonnements seront reçus par le gérant du journal, et par tous les bureaux de poste. Les demandes d'abonnement peuvent se faire, pour la Suisse ou l'étranger, par carte correspondance. La rédaction ainsi que la gérance refusent toute correspondance non affranchie. Les abonnés qui auraient à demander quelque changement d'adresse sont priés d'en aviser la gérance en temps opportun. Les abonnements seront perçus au commencement de mars.

Comme il peut arriver que les correspondances de nos abonnés soient insuffisamment affranchies, nous prions ceux d'entre eux qui auraient à nous écrire de s'assurer préalablement au bureau postal de leur ressort, de la taxe et du poids fixés par les traités.

---

# ANNONCES.

Les annonces doivent être envoyées au moins cinq jours avant la publication du numéro dans lequel elles doivent paraître, et être adressées à M. P. Torche-Castella, professeur. Les personnes qui nous confient l'insertion d'avis divers sont instamment priées de les écrire, surtout les signatures, aussi lisiblement que possible, afin d'éviter des erreurs.

---


# Attention !

Pour cause de départ, le soussigné offre à vendre, à prix réduit, le **Grand Dictionnaire du 19me siècle**, par Larousse, avec le droit à l'œuvre complète. — 15 volumes ont paru, dont 12 sont reliés. Cette importante publication en est à la lettre S.

Ol. PAUCHARD, à Estavayer.

---

## UN INSTITUTEUR

genevois, ayant pratiqué pendant plusieurs années et qui possède des connaissances classiques, désire trouver une place de *maître externe* dans un pensionnat de la Suisse romande.—S'adresser sous les initiales A. Z. 219, poste restante, Genève.

Vient de paraître :

# A LA LIBRAIRIE GÉNÉRALE
## J. SANDOZ,
A NEUCHATEL

# Recueil de mots français et allemands

destiné à servir de complément à toutes les grammaires allemandes et accompagné d'exercices.

Disposé sur le plan du recueil de B. PAUTEX.
Adopté par l'Université de France.
*1 volume cartonné : 2 francs.* (H 2285 N)

---

# Pension.

A partir du 1er novembre prochain, le soussigné peut prendre en pension quatre ou cinq jeunes garçons.

Soins de famille et prix de pension modéré. Les élèves pourront profiter de l'Ecole secondaire.

Cernier (Val-de-Ruz), 16 Septembre 1875.

L.H. Evard, instituteur.

---

# CONCOURS.

Un second concours est ouvert pour le poste d'instituteur de l'école primaire supérieure de Courgevaud. Traitement : fr. 1000 avec logement, jardin, plantage et deux moules de bois. Les inscriptions doivent être adressées à la préfecture du district du Lac, à Morat, jusqu'au 4 octobre prochain. Les fonctions d'église se rattachant à ce poste sont rétribuées à part.

Pour renseignements, s'adresser à M. le pasteur de Meyriez.

---

# ON DEMANDE

un jeune Suisse, de préférence de la Suisse allemande, disposé à enseigner l'allemand et à servir de secrétaire à un Français, lors d'un prochain voyage en Suisse. Bons appointements. Inutile de se présenter sans de bonnes références.

S'adresser *franco* à M. **H. Maguin**, 14, rue de Boudonville, à Nancy (France).

---

VIENT DE PARAITRE :

# GUIDE DU MAITRE

pour l'enseignement du calcul dans les écoles primaires et les familles, d'après la méthode de Zæhringer, par **P. Ducotterd**, professeur au Collége de Fribourg. — Prix : fr. 3»20.

S'adresser à l'auteur.

# L'IMPRIMERIE

DE

# EDOUARD BIELMANN

**Grand'rue 29,**

**A FRIBOURG**

Pourvue d'un très-grand matériel et de caractères neufs et variés, est à même de fournir très-rapidement tous les articles de son ressort, tels que Journaux, Volumes, Brochures, Prospectus, Affiches, Programmes, Tarifs, Prix-Courants, Circulaires, Cartes d'adresse et de visite, Factures, Têtes de Lettres, Registres, Bordereaux, Obligations, Quittances, Règlements et Statuts, etc., etc.

IMPRESSIONS ARTISTIQUES ET EN COULEURS.

CARACTÈRES FRANÇAIS ET ALLEMANDS

XI^e ANNÉE — FRIBOURG
N° 20. — 15 Octobre.

**PRIX D'ABONNEMENT :**

POUR LA SUISSE
5 francs par an.
POUR L'ÉTRANGER
Le port en sus.

**Voir l'avis à la 2^me page.**

**PRIX DES ANNONCES :**

25 cent. la ligne de 60 lettres en caractères ordinaires, ou son espace, et à 50 cent. la ligne titre ou caractères gras.
1 franc pour une annonce comptant moins de quatre lignes.

# L'ÉDUCATEUR

## REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

**LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE**

paraissant le 1^er et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le D^r A. Daguet, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.

M. A. Majeux, Directeur des Ecoles communales, à Fribourg.

La rédaction rend compte de tout ouvrage dont il lui est adressé 2 exemplaires

GÉRANCE

ABONNEMENTS : M. Chanex, Fribourg.
ANNONCES : M. P. Torche-Castella, professeur, Fribourg.

FRIBOURG
Imprimerie Edouard Bielmann.

1875.

# L'ÉDUCATEUR

## REVUE PÉDAGOGIQUE

**publiée par la Société des instituteurs de la Suisse romande,**

*Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.*

Ce journal jouissant d'une très-grande publicité parmi les membres du Corps enseignant et les Commissions d'école de la Suisse et de l'étranger, se recommande tout particulièrement pour la publication d'annonces telles que : *Ouvertures de concours, offres et demandes de places, recommandations de Pensionnats, annonces de librairies et de fournitures d'écoles.*

---

# ANNONCES.

Les annonces doivent être envoyées au moins cinq jours avant la publication du numéro dans lequel elles doivent paraître, et être adressées à M. P. Torche-Castella, professeur. Les personnes qui nous confient l'insertion d'avis divers sont instamment priées de les écrire, surtout les signatures, aussi lisiblement que possible, afin d'éviter des erreurs.

---

**POUR UN INSTITUT DANS LA SUISSE ALLEMANDE**

on cherche un *professeur de français et de mathématiques*. La connaissance de la langue allemande est indispensable. S'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, à Zurich*, sous les initiales **P. L. 5850.** (H 5850 Z)

---

# Pension.

A partir du 1er Novembre prochain, le soussigné peut prendre en pension quatre ou cinq jeunes garçons.

Soins de famille et prix de pension modéré. Les élèves pourront profiter de l'Ecole secondaire.

Cernier (Val-de-Ruz), 16 Septembre 1875.

L. H. Evard, instituteur.

---

**UN INSTITUTEUR**

genevois, ayant pratiqué pendant plusieurs années et qui possède des connaissances classiques, désire trouver une place de *maître externe* dans un pensionnat de la Suisse romande.—S'adresser sous les initiales A. Z. 219, poste restante, Genève.

# RENTRÉE DES CLASSES.

M. BLANC, éditeur, à Lausanne, prend la liberté de rappeler à MM. les instituteurs et aux Commissions d'écoles les ouvrages suivants :

**PETITE GRAMMAIRE DES ÉCOLES PRIMAIRES**, 4me édition, revue et complétée, par F. MAILLARD, maître de langue française aux Ecoles normales de Lausanne. Prix, cart.: 75 cent.

**ESSAI D'UNE HISTOIRE UNIVERSELLE**, 5me édition. Prix : 2 fr. 50 cent.

**LIVRE DE LECTURE**, par DUSSAUD et GAVARD. *Degré supérieur.* Adopté par tous les cantons de la Suisse romande, sauf le Valais. Prix, relié : 1 fr. 75 cent.

**ESSAI D'UN COURS D'INSTRUCTION CIVIQUE**, 4me édition conforme à la Constitution fédérale de 1874. Prix : 60 cent.

**RECUEIL DE PROBLÈMES** de Calcul de tête et d'Arithmétique, 2me édition. Prix : 1 fr. 25.

NOTA. — *Désirant liquider le solde de cette édition, nous la céderons, à MM. les instituteurs, à 6 francs la douzaine.*

**RECUEIL DE PROBLÈMES ET PETITE ARITHMÉTIQUE RÉUNIS**; un volume cart. Prix : 2 fr. 50 (L'arithmétique seule est épuisée.)

PETITE ASTRONOMIE DES ÉCOLES, in-12, de 32 pages. Prix : 30 cent.

Le même fournit également les autres livres d'école, livres de lecture, histoires, etc.

A moins d'avis contraire, tous les envois se font en remboursement.

---

## Sous presse

pour paraître à la fin du mois

## HISTOIRE SUISSE

à l'usage des Ecoles primaires, par *J. Magnenat*, instituteur aux Ecoles normales du Canton de Vaud.

---

En vente chez tous les libraires :

## Abrégé d'histoire suisse

destiné à l'enseignement secondaire, par *J. Magnenat*, un vol. in-12. de 350 pages, prix fr. 3.

---

## Attention !

Pour une famille habitant la campagne on demande un précepteur sérieux, et capable d'instruire 3 jeunes enfants, conformément aux programme de l'Ecole industrielle cantonale de Lausanne.

Pour les renseignements, s'adresser à M. le Pasteur LANDRY, à Meyriez, près Morat.

# EXAMENS EN OBTENTION DU DIPLOME

## d'instituteurs et d'institutrices

## d'écoles secondaires de langue française

L'époque des prochains examens en obtention du diplôme d'instituteur d'écoles secondaires de langue française, a été fixée sur les 24 et 25 novembre. Ils auront lieu à Porrentruy. Les aspirants et aspirantes qui désirent subir ces examens, mais qui ne se sont pas encore fait inscrire à cet effet, sont invités à le faire d'ici au 10 novembre prochain, en envoyant à l'autorité soussignée l'indication précise des branches sur lesquelles ils désirent être examinés et en produisant les pièces suivantes :

1° Un extrait de baptême ;
2° Un acte d'origine ou une autre pièce équivalente ;
3° Un certificat constatant que l'aspirant jouit de ses droits civils et politiques, ainsi que d'une bonne réputation ;
4° Un aperçu succinct des études qu'il a faites, accompagné de certificats ;
5° Pour le cas où le candidat aurait déjà rempli les fonctions de régent, un certificat de l'autorité scolaire du lieu où il les a exercées ;
6° Si l'aspirant n'est pas citoyen suisse, il devra justifier de l'existence des conditions requises à l'art. 4 de la loi du 7 novembre 1849 sur l'industrie.

Chaque candidat est tenu de se faire examiner au moins dans les branches suivantes, savoir :

1° Dans la pédagogie et la langue maternelle :
2° Dans les langues anciennes et l'histoire, ou dans l'allemand (le français pour les aspirants non français) et l'histoire, ou enfin dans les mathématiques, les sciences naturelles et la géographie ;
3° Dans deux branches librement choisies, dont une branche scientifique au moins. Sont considérées comme scientifiques toutes les branches, sauf le chant, le dessin, la calligraphie et la gymnastique.

Berne, 5 octobre 1875.

**Direction de l'Education.**

---

# Ecole secondaire de Tramelan.

Sont mises au concours, ensuite de démission honorable, les deux places de maîtres à l'école secondaire mixte de Tramelan. Les obligations de ces maîtres consistent dans l'enseignement des branches obligatoires de l'école secondaire moyennant 20—25 leçons hebdomadaires chacun. Traitement annuel fr. 2,000 pour la première année. Les aspirants sont priés de se faire inscrire d'ici au 25 de ce mois chez M. le pasteur ROBERT, président de la commission de l'école secondaire, à Tramelan.

Berne, le 13 octobre 1875.

**Direction de l'Education.**

---

### Avis concernant la Rédaction.

Tous les **journaux** qui font l'échange avec l'*Educateur* (de France, d'Italie, de Belgique, d'Espagne, d'Allemagne, de Russie, etc.), doivent être adressés, non pas à Fribourg, mais à M. le professeur A. DAGUET, à Neuchâtel.

XI^e ANNÉE
N° 21.

FRIBOURG
1^er Novembre.

**PRIX D'ABONNEMENT :**

POUR LA SUISSE
5 francs par an.
POUR L'ÉTRANGER
Le port en sus.

Voir l'avis à la 2^me page.

**PRIX DES ANNONCES :**

25 cent. la ligne de 60 lettres en caractères ordinaires, ou son espace, et à 50 cent. la ligne titre ou caractères gras.
1 franc pour une annonce comptant moins de quatre lignes.

# L'ÉDUCATEUR

## REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

## LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^er et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le D^r A. Daguet, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.
M. A. Majeux, Directeur des Ecoles communales, à Fribourg.
La rédaction rend compte de tout ouvrage dont il lui est adressé 2 exemplaires

GÉRANCE

ABONNEMENTS : M. Chanex, Fribourg.
ANNONCES : M. P. Torche-Castella, professeur, Fribourg.

FRIBOURG
Imprimerie Edouard Bielmann.

1875.

# Attention !

Pour une famille habitant la campagne on demande un précepteur sérieux, et capable d'instruire 3 jeunes enfants, conformément aux programmes de l'Ecole industrielle cantonale de Lausanne.

Pour les renseignements, s'adresser à M. le Pasteur LANDRY, à Meyriez, près Morat.

---

# Pension.

A partir du 1er Novembre prochain, le soussigné peut prendre en pension quatre ou cinq jeunes garçons.

Soins de famille et prix de pension modéré. Les élèves pourront profiter de l'Ecole secondaire.

Cernier (Val-de-Ruz), 16 Septembre 1875.

L. H. EVARD, instituteur.

---

## AVIS.

La gérance de l'*Educateur* reçoit les abonnements au *Progrès*, journal de l'*Education populaire*, publié par la *Société centrale des instituteurs belges*, paraissant tous les dimanches de l'année, sauf en Septembre.

Prix d'abonnement pour la Suisse : Un an, 7 francs.

---

# L'ÉDUCATEUR

## REVUE PÉDAGOGIQUE

**publiée par la Société des instituteurs de la Suisse romande,**

*Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.*

---

Ce journal jouissant d'une très-grande publicité parmi les membres du Corps enseignant et les Commissions d'école de la Suisse et de l'étranger, se recommande tout particulièrement pour la publication d'annonces telles que : *Ouvertures de concours, offres et demandes de places, recommandations de Pensionnats, annonces de librairies et de fournitures d'écoles.*

---

# ANNONCES.

Les annonces doivent être envoyées au moins cinq jours avant la publication du numéro dans lequel elles doivent paraître, et être adressées à M. P. TORCHE-CASTELLA, professeur. Les personnes qui nous confient l'insertion d'avis divers sont instamment priées de les écrire, surtout les signatures, aussi lisiblement que possible, afin d'éviter des erreurs.

# Attention!

Pour cause de départ, le soussigné offre à vendre, à prix réduit, le **Grand Dictionnaire du 19me siècle**, par LAROUSSE, avec le droit à l'œuvre complète. — 15 volumes ont paru, dont 12 sont reliés. Cette importante publication en est à la lettre S.

Ol. PAUCHARD, à Estavayer.

---

# ON DEMANDE

un jeune Suisse, de préférence de la Suisse allemande, disposé à enseigner l'allemand et à servir de secrétaire à un Français, lors d'un prochain voyage en Suisse. Bons appointements. Inutile de se présenter sans de bonnes références.

S'adresser *franco* à M. **H. Maguin**, 14, rue de Boudonville, à Nancy (France).

---

# RENTRÉE DES CLASSES.

M. BLANC, éditeur, à Lausanne, prend la liberté de rappeler à MM. les instituteurs et aux Commissions d'écoles les ouvrages suivants :

**PETITE GRAMMAIRE DES ÉCOLES PRIMAIRES**, 4me édition, revue et complétée, par F. MAILLARD, maître de langue française aux Ecoles normales de Lausanne. Prix, cart.: 75 cent.

**ESSAI D'UNE HISTOIRE UNIVERSELLE**, 5me édition. Prix : 2 fr. 50 cent.

**LIVRE DE LECTURE**, par DUSSAUD et GAVARD. *Degré supérieur*. Adopté par tous les cantons de la Suisse romande, sauf le Valais. Prix, relié : 1 fr. 75 cent.

**ESSAI D'UN COURS D'INSTRUCTION CIVIQUE**, 4me édition conforme à la Constitution fédérale de 1874. Prix : 60 cent.

**RECUEIL DE PROBLÈMES** de Calcul de tête et d'Arithmétique, 2me édition. Prix : 1 fr. 25.

NOTA. — *Désirant liquider le solde de cette édition, nous la céderons, à MM. les instituteurs, à 6 francs la douzaine.*

**RECUEIL DE PROBLÈMES ET PETITE ARITHMÉTIQUE RÉUNIS**; un volume cart. Prix : 2 fr. 50 (L'arithmétique seule est épuisée.)

PETITE ASTRONOMIE DES ÉCOLES, in-12, de 32 pages. Prix : 30 cent.

Le même fournit également les autres livres d'école, livres de lecture, histoires, etc.

A moins d'avis contraire, tous les envois se font en remboursement.

---

## POUR UN INSTITUT DANS LA SUISSE ALLEMANDE

on cherche un *professeur de français et de mathématiques*. La connaissance de la langue allemande est indispensable. S'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, à Zurich*, sous les initiales **P. L. 5850**. (H 5850 Z)

# L'IMPRIMERIE

DE

# EDOUARD BIELMANN

**Grand'rue 29,**

**A FRIBOURG**

Pourvue d'un très-grand matériel et de caractères neufs et variés, est à même de fournir très-rapidement tous les articles de son ressort, tels que Journaux, Volumes, Brochures, Prospectus, Affiches, Programmes, Tarifs, Prix-Courants, Circulaires, Cartes d'adresse et de visite, Factures, Têtes de Lettres, Registres, Bordereaux, Obligations, Quittances, Règlements et Statuts, etc., etc.

IMPRESSIONS ARTISTIQUES ET EN COULEURS.

CARACTÈRES FRANÇAIS ET ALLEMANDS